

Auteurs Rémy Rioux, Matthieu
Trichet, Jean-David Naudet

JUIN 2024 |
N° 15

Le 18^e ODD ? Démocratie, développement et aide internationale

Policy Paper

Introduction

Les 193 pays membres des Nations-unies ont adopté à l'unanimité en 2015 l'agenda 2030 pour le développement durable. Cet agenda commence par une vision commune décrivant les différentes caractéristiques d'un monde universellement souhaitable et notamment « *one in which democracy, good governance and the rule of law as well as an enabling environment at national and international levels, are essential for sustainable development, including sustained and inclusive economic growth, social development, environmental protection and the eradication of poverty and hunger* ». Cependant dans les 17 objectifs et 169 cibles qui constituent la suite de cet agenda 2030, la démocratie, contrairement à toutes les autres caractéristiques de la vision commune, n'est plus mentionnée. Un 18^{ème} objectif du développement aurait-il été perdu en route ? Ou peut-être un objectif 16 augmenté, car ce dernier reprend la bonne gouvernance et l'état de droit mais toutefois sans cible démocratique.

Cette absence de la démocratie parmi les objectifs universels de développement est le fil conducteur de ce document de recherche qui à partir d'un inventaire sélectif et ordonné des connaissances pertinentes interroge la place de la démocratie dans le développement et dans l'aide au développement, à travers une perspective historique s'achevant par des éléments de réflexion sur le futur.

Le document est divisé en trois parties tout à fait distinctes portant respectivement sur les thèmes de « l'universalité de la démocratie », « des liens entre démocratie et développement » et « la place du soutien à la démocratie dans les institutions de développement ».

Sur des thèmes aussi vastes, la question de l'angle de vue à choisir et de la sélection de la littérature à considérer s'est bien entendu posée. En particulier, seules les études et recherches à caractère global ont été retenues : les très nombreuses analyses situées dans un contexte politique et géographique particulier ne font pas l'objet de cette analyse.

La première partie sur la démocratie s'est limitée à l'étude des régimes politiques au niveau des états du monde. Elle s'est centrée sur les analyses tendant à caractériser et mesurer ces régimes démocratiques, puis s'est penchée sur l'évolution de la démocratie dans le monde avec un accent sur la période récente.

La deuxième partie s'est attachée à l'examen, notamment à travers une perspective historique, des différentes théories qui ont tenté de rapprocher développement et démocratie, et de leurs mises à l'épreuve statistiques. Ce lien démocratie/développement est également discuté selon la dimension étroitement économique ou plus large que l'on donne à la notion de développement.

La troisième partie sur les liens globaux entre aide publique au développement et démocratie est un peu différente, faisant l'objet d'une littérature moins importante, ou plutôt moins souvent centrée sur le sujet. Plus exactement, la littérature pertinente identifiée porte en majorité d'une part sur la « prise en compte du politique dans les actions de développement », et d'autre part sur les « droits humains dans le développement ». A travers ces analyses, et aussi quelques études abordant directement

le sujet de la promotion de la démocratie par les institutions de développement, un état des lieux de cette problématique, avec une ouverture sur les tendances pour le futur a pu être proposée.

1. La démocratie électorale : un modèle universel ?

1.1 Diversité et complexité de la démocratie

1.1.1 La procédure électorale comme socle des régimes démocratiques nationaux

Il n'existe pas de définition consensuelle et stabilisée de la démocratie ni au niveau des sciences politiques, ni au niveau institutionnel. Si certains de ses éléments constitutifs sont abordés par exemple dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948¹, il n'y a pas à proprement parler de définition explicite de ce que serait « une » démocratie ou un régime démocratique. La démocratie est un concept abstrait, multidimensionnel et contesté :

- ✓ Concept abstrait du « gouvernement de tous » ou du « pouvoir du peuple », selon les racines étymologiques du mot « démocratie », que certains caractérisent comme « gouvernement par la discussion »², parfois étendu au « *gouvernement par la discussion publique rationnelle et libre entre citoyens juridiquement égaux* » (Schudson & Girard, 2012) ou sous une autre forme d' « *expérience collective conduite par les citoyens à travers un dialogue informé* »³ ;
- ✓ Concept multidimensionnel d'une part parce qu'aucun critère ne peut définir à lui seul la démocratie et d'autre part parce qu'elle s'applique à des champs et à des échelles multiples : on parle ainsi de démocratie locale, de démocratie des communs, de démocratie numérique ou sanitaire, de démocratie sociale ou encore d'entreprise, de plus en plus de démocratie climatique, etc. Le concept de « démocratie » a cela de caractéristique qu'il est très souvent adossé à un qualificatif, permettant de multiples de variations dessinant autant de modèles (Collier & Levitsky, 1997; Hidalgo, 2008).
- ✓ Enfin, concept « essentiellement contesté », « un concept dont la bonne utilisation entraîne inévitablement des différends sans fin sur leur utilisation appropriée de la part de leur utilisateur » selon Gallie (1955, p. 169), notamment quant à la variété de ses formes, de sa déclinaison d'un modèle occidental⁴ et de l'interrogation autour de portée universelle comme l'a montré par exemple le débat sur les « Asian values ».

¹ L'article 29 mentionne à ce titre que « (...) chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique » (Assemblée Générale des Nations Unies, 1948).

² L'expression « *Government by discussion* » a été popularisée par Walter Bagehot, journaliste et économiste anglais du XIX^{ème} siècle (Bagehot, 1873). Elle semble devoir être attribuée à l'origine à John Stuart Mill (Ford, 1970). Amartya Sen l'a reprise sous la forme de « *Government through discussion* » dans son ouvrage *Collective Choice and Social Welfare* (A. Sen, 2018).

³ Définition attribuée au psychologue et philosophe John Dewey (Dewey, 1916).

⁴ On peut à ce sujet se demander si la démocratie moderne est définie à partir d'un ensemble culturel et géographique occidental ou si à l'inverse ce ne serait pas la démocratie elle-même qui donnerait corps au concept d'Occident, dans lequel on inclut généralement le Japon et la Corée du sud et de plus en plus souvent Israël voire le Chili.

David Graeber nous avertit de la prudence qu'il convient d'avoir quand on emploie le terme de démocratie dans un sens général :

« Si la démocratie relève avant tout de la prise en charge de leurs propres affaires par des communautés humaines dans le cadre d'un processus ouvert et relativement égalitaire de discussion publique, alors il n'y a aucune raison de considérer que les formes de prise de décision égalitaires des communautés rurales en Afrique ou au Brésil mériteraient moins d'être désignées sous ce terme que les systèmes constitutionnels qui régissent la plupart des Etats nations aujourd'hui. » (Graeber, 2005, p. 43)

Toutefois, si l'on se limite à la démocratie comme qualifiant un régime politique de gouvernement à l'échelle d'un Etat, ce qui sera notre cadre tout au long de cette analyse, la définition d'un socle commun minimal de caractéristiques que doit posséder un régime permettant le « gouvernement de tous » apparaît plus appréhendable. En la matière, la littérature identifie, à la suite des travaux pionniers de Joseph Schumpeter (Schumpeter, 1942)⁵, les procédures électorales comme les plus à même d'endosser ce rôle de critères minimaux de qualification d'un régime démocratique. Si l'on ne doit en aucun cas réduire la démocratie à une simple procédure d'élection de représentants, il n'existe pas *a contrario* de modèles démocratiques alternatifs à l'échelle des Etats se dispensant d'une telle procédure⁶.

La seule existence d'une procédure électorale ne suffit cependant pas à qualifier la démocratie. Des critères plus restrictifs doivent être mobilisés sur conditions dans lesquelles les citoyens exercent leur choix pour définir et caractériser une démocratie électorale. Le modèle de « polyarchie » développé par Robert Dahl (Dahl, 1998) fait consensus en la matière. La polyarchie Dahlienne regroupe six garanties institutionnelles qui caractérisent la démocratie électorale « pleine et entière » : l'élection des dirigeants par le peuple, la fréquence et la liberté des élections, la liberté d'expression, le libre accès à une information diversifiée et libre, la liberté d'association et l'inclusivité de la citoyenneté (Dahl, 1998).

⁵ Joseph Schumpeter a défini un modèle de démocratie électorale minimaliste qui fait depuis office de modèle « canonique ». Il adopte une approche qu'il qualifie de « réaliste », en opposition aux concepts « irréalistes » des théories classiques qui attribuent aux individus et au collectif des capacités d'organisation et de décision excessives. Le modèle schumpetérien de démocratie dépend de deux critères relatifs au choix des gouvernants : le libre choix des responsables politiques par les gouvernés et la non permanence des gouvernements (Schumpeter, 1942, [2013]). Schumpeter propose la définition suivante : « *la méthode démocratique est l'arrangement institutionnel pour arriver à des décisions politiques dans lesquelles les individus acquièrent le pouvoir de décider par le biais d'une compétition pour obtenir le vote des citoyens* » (Schumpeter, 1942, [2013], p. 269). Cette définition souligne le caractère procédural de la démocratie, comme un « arrangement institutionnel » régissant les décisions politiques et dont le pouvoir est attribué par le vote populaire.

⁶ A ce jour, seuls 5 pays dans le monde n'ont pas connu d'élections au niveau national depuis 2000 : La Chine, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Qatar et l'Erythrée (Rocha Menocal, 2021).

1.1.2 La pluralité des modèles démocratiques

Au-delà de cette conception minimale et quasi-consensuelle de polyarchie, une diversité de « modèles de démocratie » complète la conception simplement électorale d'un régime démocratique. Skaaning identifie ainsi six principaux modèles de démocratie en sus de la polyarchie : les démocraties libérale, participative, délibérative, majoritaire, consensuelle et égalitaire (Skaaning, 2021). Ces modèles sont décrits à partir de leurs caractéristiques principales dans le tableau 1.

Tableau 1. Les sept principaux modèles de démocratie

	Question	Institutions & Caractéristiques clés
Démocratie électorale (minimaliste, polyarchie)	Le gouvernement est-il choisi lors d'élections ouvertes, libres et équitables ?	<ul style="list-style-type: none"> • Elections libres et fréquentes • Responsabilité des gouvernants devant les gouvernés
Démocratie libérale	Le pouvoir politique est-il contraint et partagé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contrepouvoirs politiques et partage du pouvoir • Libertés civiles, état de droit
Démocratie participative	Les citoyens ordinaires (non politiciens) participent-ils au processus de prise de décision ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la société civile aux décisions • Démocratie locale, participation directe à la vie politique
Démocratie délibérative	Les décisions politiques sont-elles le fruit de délibérations publiques ?	<ul style="list-style-type: none"> • Délibérations publiques et respectueuses • Corps consultatifs basés sur les faits • Participation de la société civile aux délibérations
Démocratie majoritaire	La règle de la majorité s'applique-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations des pouvoirs • Rôle central des partis politiques
Démocratie consensuelle	Les décisions politiques font-elles consensus auprès des citoyens ?	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation des pouvoirs
Démocratie égalitaire	Les citoyens ont-ils tous les mêmes armes pour participer à la vie politique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Égale représentation, égale participation, égale protection • Égale distribution des ressources sans discrimination • Égal accès au processus de décision politique

Source : Coppedge et al. (2011) ; Skaaning (2021)

Ces modèles peuvent être cumulatifs ou mutuellement exclusifs, comme le montre l'exemple de la démocratie libérale, modèle qui joue un rôle particulièrement important dans l'histoire des deux derniers siècles.

En suivant Habermas (1994), les démocraties modernes sont partagées entre un principe procédural, assurant la participation des citoyens aux décisions collectives, et un principe substantiel, garantissant des droits et des libertés à chaque citoyen. C'est l'accent mis sur ce principe de garantie des libertés qui caractérise la démocratie libérale.

La difficulté est que ces principes procéduraux et substantiels peuvent entraîner des conflits :

“Liberal democracy is the conjunction of two ideals. The first is that of individual liberty: liberty of thought, speech, religion, and political action; freedom from government interference with privacy, personal life, and the exercise of individual inclination. The second ideal is that of a democratic society controlled by its citizens and serving their needs. To approach either of these ideals is very difficult. To pursue both of them inevitably results in serious dilemmas” (Nagel, 1975, p. 136 cité par Di Paola & Jamieson, 2017, p. 390).

La démocratie libérale se caractérise par la construction d’institutions indépendantes protectrices des droits et libertés. Mais ces contre-pouvoirs (Constitution, justice indépendante, etc.) sont par nature construits pour tempérer la souveraineté populaire immédiate, ce qui indique bien la tension potentielle entre modèles démocratiques exclusifs. Ainsi la démocratie majoritaire (qui peut aboutir à une forme de « despotisme de la majorité » selon la formule d’Alexis de Tocqueville) se présente comme un modèle partiellement exclusif de la démocratie libérale et même être incompatible avec une autre forme démocratique de démocratie consensuelle.

A l’opposé, la démocratie égalitaire se présente comme un modèle complémentaire et additionnel à la démocratie libérale, en ce qu’elle ajoute aux libertés défendues par cette dernière (en addition du socle procédural électoral), la garantie de droits sociaux (par exemple à un revenu minimal, à l’éducation, à la santé, au logement, etc.). On perçoit alors qu’une logique cumulative peut exister entre les différents modèles de démocratie, allant d’une logique minimaliste (la démocratie procédurale au sens de Schumpeter), à une logique maximaliste considérant un grand nombre de droits (la démocratie égalitaire). Le tableau 2 synthétise cette logique d’accumulation en illustrant les apports de chaque modèle.

Tableau 2. Conception cumulative des modèles de démocratie

	Elections compétitives	Suffrage universel et libertés politiques (droit de vote massif, liberté politique sans discrimination)	Droits civils et politiques (droits de propriété, liberté de religion, liberté de mouvement)	Droits sociaux
Démocratie minimaliste	+			
Polyarchie	+	+		
Démocratie libérale	+	+	+	
Démocratie égalitaire	+	+	+	+

Source : Skaaning (2021)

1.2 Les mesures de la démocratie

1.2.1 Une pluralité d’indices

Du fait de cette pluralité de modèles, les mesures du « niveau », de la « qualité » ou de « l’aboutissement » de la démocratie dans un pays sont diverses, issues de perspectives méthodologiques différentes. Comme toutes les mesures en sciences sociales, et plus encore à propos d’un concept aussi complexe, ces indicateurs de démocratie sont des objets sociaux construits selon des prismes culturels, politiques et sociaux spécifiques, ne pouvant prétendre à une quelconque neutralité ou objectivité, et ils doivent être manipulés comme tels.

Les auteurs du V-Dem Institute (cf. ci-après) n'identifient pas moins de quatorze mesures de démocratie, couvrant des périodes et des zones géographiques plus ou moins étendues (Coppedge et al., 2017). Ils distinguent notamment cinq caractéristiques clés dans la construction d'un indice qui les distinguent fondamentalement entre eux : les sources des données, le nombre et la construction des indicateurs, les propriétés quantitatives (échelle, intervalle et incertitude), l'étendue de la couverture et enfin le facteur d'impact de l'indice renseignant son influence académique et médiatique.

A partir de ce dernier critère et compte tenu des indices généralement retenus dans la littérature comparative (Boese, 2019; Vaccaro, 2021), nous en illustrons dans l'encadré ci-dessous ici quatre principaux ainsi que la démarche générale de construction de ces indices.

Encadré 1. Indices de mesure de la démocratie

Le tableau 3 ci-dessous propose un résumé synthétique des principales caractéristiques des principaux indices de mesure de la démocratie, en soulignant le prisme théorique privilégié et en spécifiant quatre des cinq aspects méthodologiques présentés par Coppedge et al. (2017). Trois de ces quatre indices – le « Polity V » (anciennement « Polity IV »), le « Freedom in the World Index » et les « V-Dem Democracy Indices » – ont une valeur académique et sont parmi les plus utilisés dans les travaux empiriques. Le quatrième indice, le « Democracy Index » produit par « The Economist Intelligence Unit » a plutôt une résonance politico-médiatique, et fait l'objet d'une importante couverture à chacune de ses sorties.

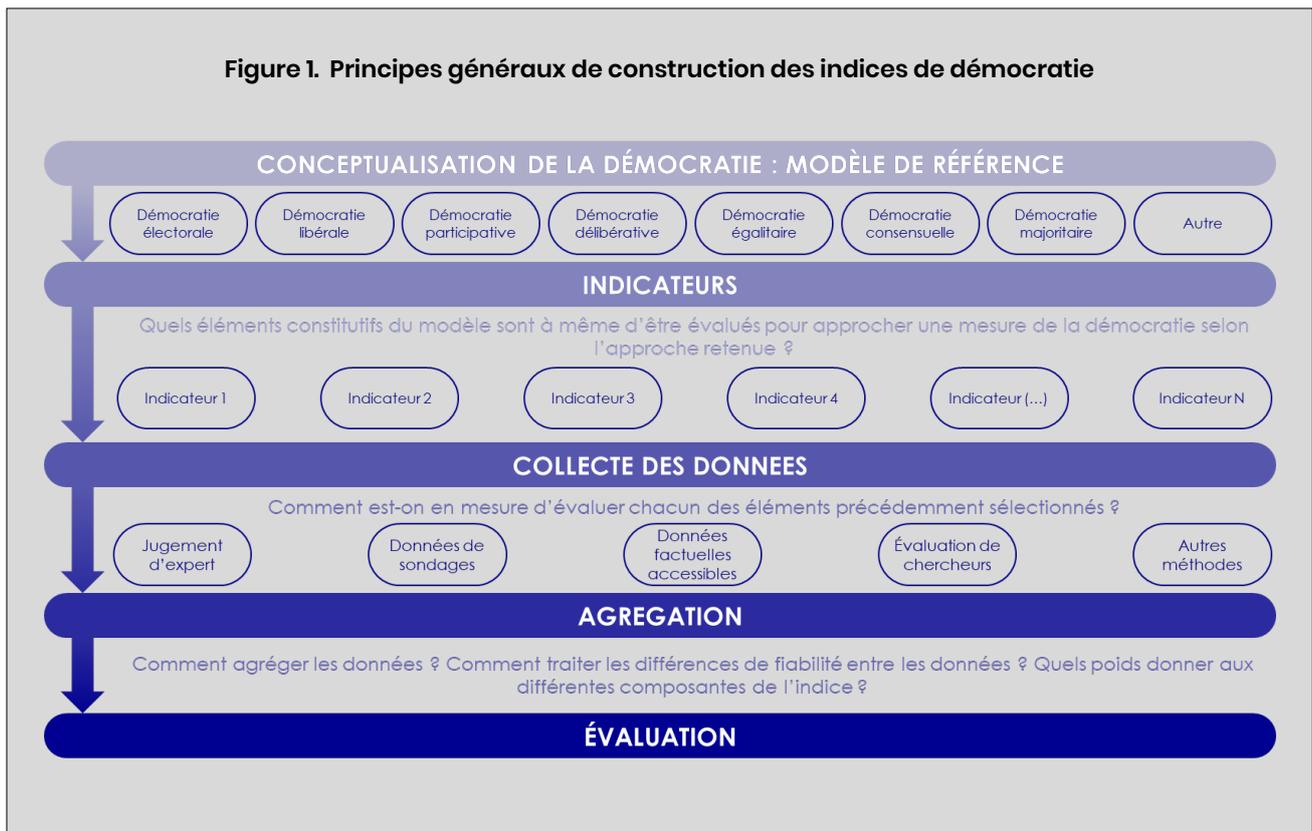
Tableau 3. Principaux indices mesurant la démocratie dans le monde

	Modèle de Référence	Stratégie d'Évaluation	Quantification	Échelle	Couverture
Polity V	Électorale et libérale	Évaluation de chercheurs, données factuelles accessibles	Harmonisation qualitative des données, reproduction des données par chercheurs externes	-10 à 10	165 pays 1800 - 2018
Freedom In The World	Électorale et libérale	Jugements d'experts, évaluation de chercheurs, données factuelles accessibles	Harmonisation qualitative des données	0 à 100	195 pays 1972-2021
Democracy Index	Démocratie libérale	Jugements d'experts, données de sondages	Harmonisation qualitative des données	0 à 10	165 2006 - 2021
V-Dem Democracy Indices	Électorale, libérale, participative, délibérative, égalitaire	Jugements d'experts, évaluation de chercheurs, données factuelles accessibles	Modèle d'agrégation des données multi-codeurs prenant en compte l'incertitude des estimations	0 à 1	182 1900-2021 (1789 - 2021)

Source : Pour Polity V voir Marshall et Gurr (2020) ; pour FIW voir Freedom House (2022), pour Democracy Index voir Economist Intelligence Unit (EIU) (2021) ; pour V-Dem voir Coppedge et al. (2022).

Si les caractéristiques des systèmes diffèrent, on peut toutefois proposer une heuristique synthétisant la démarche de construction d'une mesure de la démocratie en 5 étapes : la définition conceptuelle, le choix des indicateurs propres au concept, la collecte des données, les méthodes d'agrégation et l'évaluation définitive. La Figure 1 illustre le processus de construction selon ces cinq principes en développant les principaux éléments qu'apporte chaque étape et la grande question à laquelle elle répond.

Figure 1. Principes généraux de construction des indices de démocratie

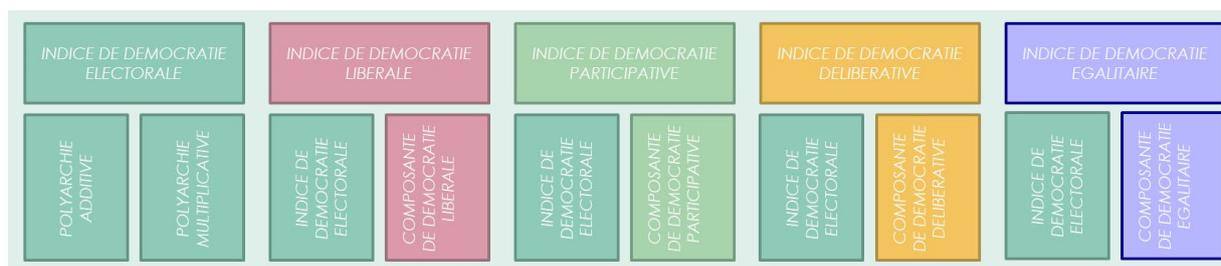


1.2.2 Focus sur V-Dem

En dépit de la diversité des indicateurs, leur comparaison montre plutôt une certaine convergence de ces indices entre eux. Les analyses de corrélation montrent notamment des similarités en matière de catégorisation des régimes par ces différents systèmes de mesure d'où ressort la cohérence des dynamiques historiques mais aussi régionales entre ces principales mesures (Boese, 2019; Vaccaro, 2021). En outre, parmi les différents systèmes comparés, une mesure, la plus utilisée dans le monde académique aujourd'hui, semble être la plus performante, tant dans sa capacité à saisir les complexités des régimes que dans son exhaustivité théorique et empirique ainsi que par sa transparence et sa documentation : l'indice proposé par le V-Dem Institute, « Varieties of Democracy ».

L'exhaustivité théorique fait référence à l'existence de 5 mesures différentes qui capturent cinq dimensions distinctes de la démocratie : électorale, libérale, participative, délibérative et égalitaire. V-Dem fait le choix de considérer les modèles de démocratie comme mutuellement exclusifs, à l'exception de la démocratie électorale, assimilée à la polyarchie, qui irrigue tous les autres modèles. La figure 2 représente les 5 indices de démocratie de V-Dem à partir d'une composante commune de démocratie électorale et d'une composante spécifique au modèle mesuré. Ainsi, l'indice de démocratie libérale se compose de l'indice de démocratie électorale et d'une composante propre à la démocratie libérale qui capture ses caractéristiques principales.

Figure 1. Principaux indices mesurés par le V-Dem Institute



Source : Coppedge et al. (2022)

Les indices de V-Dem reposent essentiellement sur des données codées par des experts-pays qui évaluent des caractéristiques de la démocratie selon des échelles ordinales. Un modèle statistique d'agrégation traduit ensuite ces évaluations en un indice compris entre 0 et 1. C'est l'indice de démocratie électorale de V-Dem qui est mobilisé pour l'analyse empirique qui constitue la suite de ce document⁷.

La base de données produite chaque année par le V-Dem Institute assure une couverture dans le temps et l'espace de bonne qualité pour envisager des travaux tant d'observation des tendances sur le temps long que pour observer des cas spécifiques comme des régions ou des pays. En effet, la base de données couvre plus de 180 pays sur la période allant de 1900 à nos jours, et fournit même des mesures depuis 1789 pour un certain nombre de pays principalement occidentaux, ceux usuellement qualifiés de « démocraties modernes » historiques. Les données sont mises à jour à un rythme annuel, avec un renouvellement des indices couvrant l'ensemble des pays, et sont publiés accompagnés d'un rapport analytique faisant l'état des lieux de la démocratie dans le monde et identifiant les principales tendances et les points d'attention.

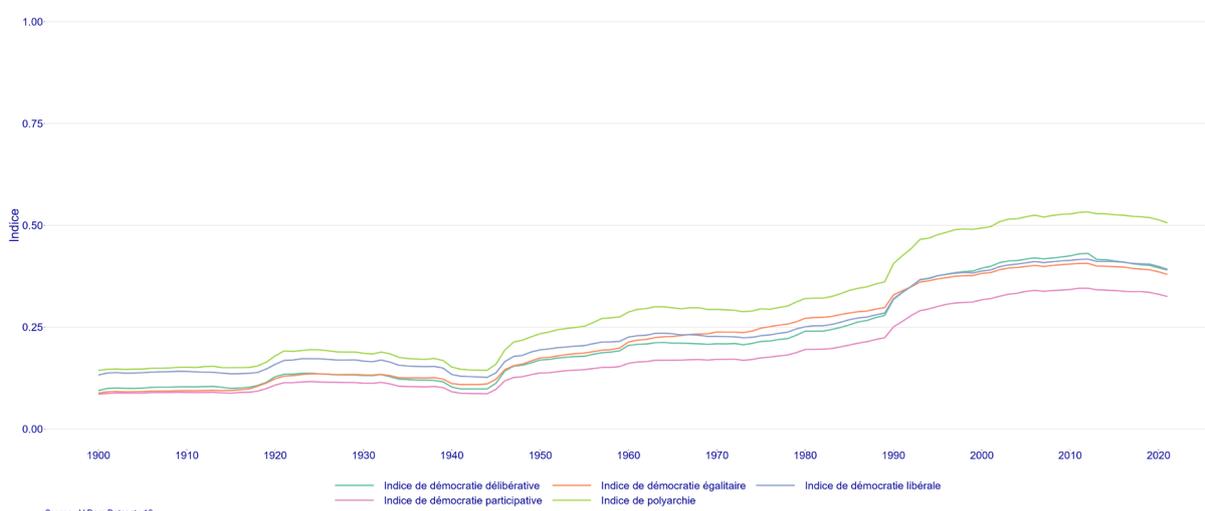
⁷ Par exemple, dans le cadre de la construction de l'indice de démocratie libérale, un expert pays doit évaluer le degré de liberté d'expression des femmes pour construire le sous-indice de liberté d'expression et d'accès à une information diversifiée (voir annexe). Pour ce faire, l'expert doit répondre à une questions standardisée, identique pour tous les pays : « les femmes peuvent-elles discuter ouvertement de questions politiques dans les foyers privés et dans les espaces publics ? ». Moyennant une recherche documentaire et l'assemblage de diverses sources, la réponse se décline selon une échelle allant de 0 à 4, 0 étant l'absence totale de liberté d'expression des femmes et 4 étant le respect intégral de celle-ci. Chaque degré est accompagné d'une explicitation de ce qu'entendent les auteurs du V-Dem Institute, par exemple le degré 2 de la liberté d'expression des femmes sous-entend que « les opinions politiques exprimées par les femmes sont occasionnellement exposées à l'intervention et au harcèlement » (voir Coppedge et al., 2022). La cohérence des dires d'experts est assurée par la multiplicité des points de vue recueillis, puisqu'un pays est doté au minimum de 3 experts. Le passage de réponses ordinales aux indices est ensuite permise par le recours à un modèle d'agrégation développé par les auteurs du V-Dem Institute qui permet de lisser les problèmes de cohérences entre les experts et d'intégrer des estimations de la certitude de l'information (Coppedge et al., 2022).

1.3 L'histoire est loin d'être finie⁸

1.3.1 La macro-histoire de la démocratie mondiale

Pour analyser l'évolution sur longue période de la démocratie mondiale, on utilisera dans les analyses qui suivent essentiellement l'indice de démocratie électorale de V-Dem. Cela pourrait paraître réduire la diversité des définitions et des mesures démocratiques décrites dans les sections précédentes. Toutefois, dans une perspective macro-historique mondiale, non seulement les différents systèmes de mesure « racontent la même histoire », comme cela a été analysé ci-dessus, mais également les indices mesurant les différentes formes de démocratie de la base V-Dem suivent des évolutions comparables, avec toutefois des niveaux supérieurs pour l'indice de démocratie électorale comparé aux autres forme de démocratie plus complètes, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 2. Evolution des cinq indices de démocratie de V-Dem de 1900 à 2021



La démocratie moderne s'est construite à partir du XIX^{ème} siècle et s'est développée au XX^{ème} siècle avec l'attribution de droits politiques universels⁹. A partir des données V-Dem, la base « *Regimes of the World* » (Lührmann et al., 2018) a classé les différents pays du monde en quatre catégories de régimes – démocratie libérale, démocratie électorale, autocratie électorale et autocratie fermée. Cette nomenclature, largement reprise, permet d'illustrer clairement les vagues successives d'expansion démocratique.

⁸ Ce titre répond ici à Francis Fukuyama qui affirmait dans un article publié en 1989 intitulé « La fin de l'histoire ? » précédent son célèbre ouvrage *The End of History and the last man* en 1992 (Fukuyama, 1992) : « Il se peut bien que ce à quoi nous assistons [après la chute du mur de Berlin et la fin à venir du Soviétisme], ce ne soit pas seulement la fin de la guerre froide ou d'une phase particulière de l'après-guerre, mais la fin de l'histoire en tant que telle : le point final de l'évolution idéologique de l'humanité et l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement humain » (Fukuyama, 1989, p. 458).

⁹ Le premier pays au monde à avoir étendu le droit de vote aux femmes est la Nouvelle Zélande en 1893.

Figure 3. Évolution des régimes dans le monde entre 1900 et 2021 en part des pays

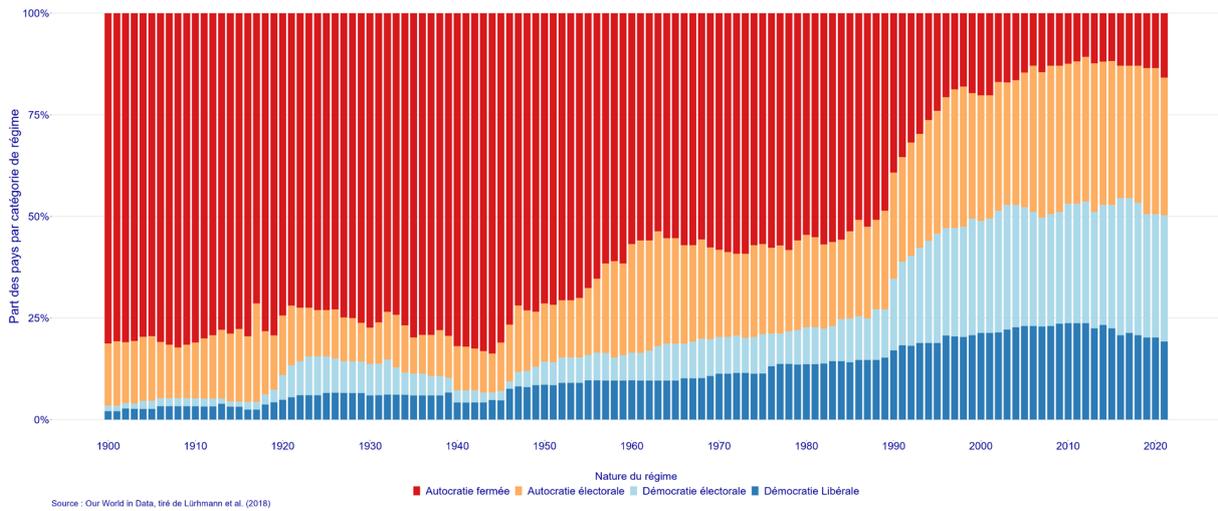
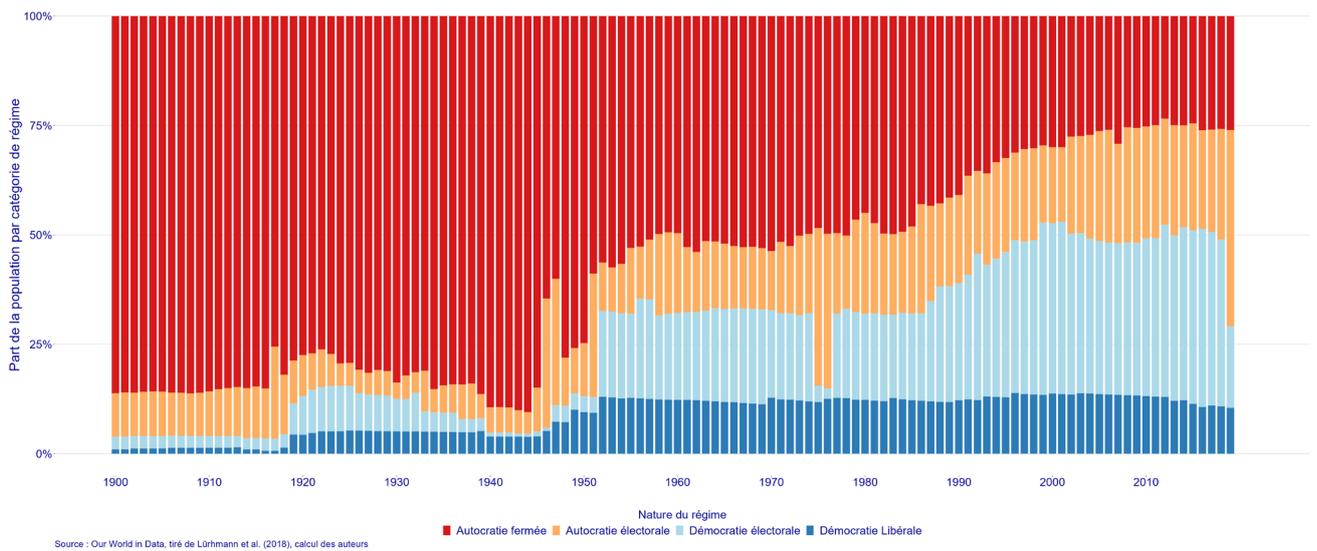


Figure 4. Évolution des régimes dans le monde entre 1900 et 2019 en part de la population mondiale



La progression de la démocratie mondiale est manifeste sur longue période, aussi bien en proportion de pays que de population concernée, ainsi qu'à l'inverse le recul très important des autocraties fermées. Cette démocratisation du monde s'est largement déroulée sous l'effet de grands phénomènes historiques d'émancipation et de conquête des libertés, en particulier l'extension du vote aux femmes, la victoire contre les fascismes, les luttes de décolonisation et la chute du communisme soviétique.

Selon une analyse popularisée par Huntington (1991), la démocratie a progressé tout au long du XX^{ème} siècle sous forme de trois vagues successives qui se distinguent effectivement très clairement sur le graphique 2 (et aussi mais moins nettement sur le 3) : la première au cours des premières décennies du XX^{ème} siècle, la seconde au sortir de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960 et la troisième commençant au milieu des années 1970 et s'accélégrant dans les années 1990.

La démocratisation globale est un processus d'approfondissement mais plus encore d'élargissement. Ces trois vagues sont de plus en plus mondialisées. La première concerne essentiellement quelques pays occidentaux. La seconde, au sortir de la guerre 1939-1945, inclut des pays d'Amérique latine (Brésil, Costa Rica), d'Asie (Japon, Inde, Corée du Sud) et d'Afrique et de l'Océan indien (Ghana, Maurice), suite notamment aux décolonisations. La troisième vague initiée en Europe dans les années 1970 (Portugal, Espagne) s'étend progressivement à l'Amérique latine (Mexique, Argentine) puis décolle en Europe de l'est et en Afrique dans les années 1990.

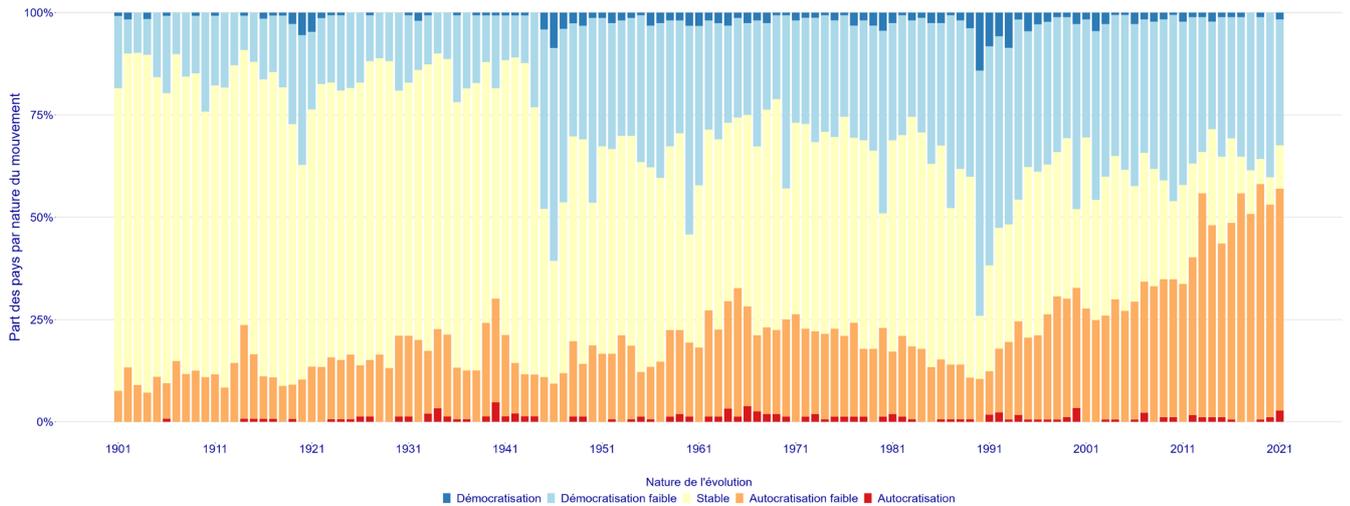
Le vocable de vagues est employé pour décrire un phénomène de flux et de reflux. A chacune des périodes d'amplification démocratique semble succéder une période de reflux plus ou moins marqué : dans les années 1930 avec l'irruption des fascismes, dans les années 1960 avec l'échec de l'installation de la démocratie dans de nombreux nouveaux pays indépendants (plus visible sur le graphique 3) et dans les années 2000 avec une montée forte et régulière des phénomènes d'autocratisation. Cette dernière inflexion est si importante et particulière que l'on hésite entre parler de reflux ou plutôt de recul démocratique.

1.3.2 Reflux ou inversion de la tendance à la démocratisation ?

L'indice de démocratie électorale moyen auquel un citoyen du monde est exposé, tel que calculé par la base V-Dem, se monte en 2021 à 0.41, sur une échelle allant de 0 à 1. Il est identique à son niveau de 1989. C'est-à-dire qu'en moyenne tous les progrès démocratiques enregistrés depuis la chute du mur de Berlin ont été reperdus depuis 2013 année où l'indice commence à décliner. L'évolution est moins défavorable si on compte l'indice moyen par pays, sans pondérer par les populations nationales, mais les tendances sont identiques.

Le graphique ci-dessous dénombre tous les pays du monde où la démocratie progresse ou régresse, même de façon minime, sur longue période.

Figure 5. Variation annuelle des scores de démocratie électorale dans le monde entre 1901 et 2021



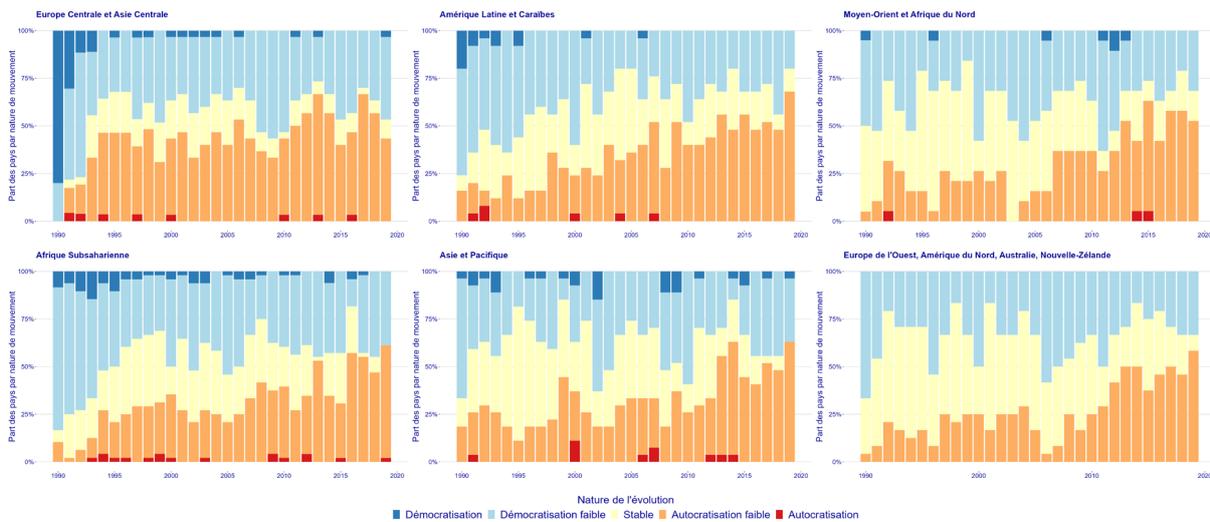
Source : V-Dem v12 et calcul des auteurs. Pour chaque pays, la différence annuelle de l'indice de démocratie électorale a été calculée, puis catégorisée selon 5 groupes en fonction de la valeur de la différence. Les effectifs des groupes par an ont ensuite été comptabilisés et représentés en valeur relative par rapport aux nombres de pays. Démocratisation (resp. Autocratisation) implique une augmentation (resp. diminution) annuelle du score de démocratie électorale de plus de 10%. Une démocratisation (resp. autocratisation) faible implique une augmentation (resp. diminution) du score de démocratie électorale comprise entre 0 et 10% (exclus). La stabilité implique une variation annuelle nulle.

Il faut interpréter ce graphique avec une certaine prudence. On peut penser que la diminution de la zone jaune médiane sur longue période, c'est-à-dire du nombre de pays où l'indice de démocratie électorale est stable, est due avant tout à un effet statistique découlant d'une moindre sensibilité à la variation de l'indice pour des données reconstituées pour des périodes anciennes.

Toutefois, le phénomène majeur illustré par ce graphique est, sur la droite, la forte progression récente, depuis un point bas au début des années 1990, du nombre de pays où la démocratie électorale recule, jusqu'à atteindre plus de la moitié des pays du monde en 2021. Cette expansion du recul démocratique ne se fait toutefois pas aux dépens du nombre de pays où la démocratie progresse, qui reste élevé depuis la troisième vague démocratique.

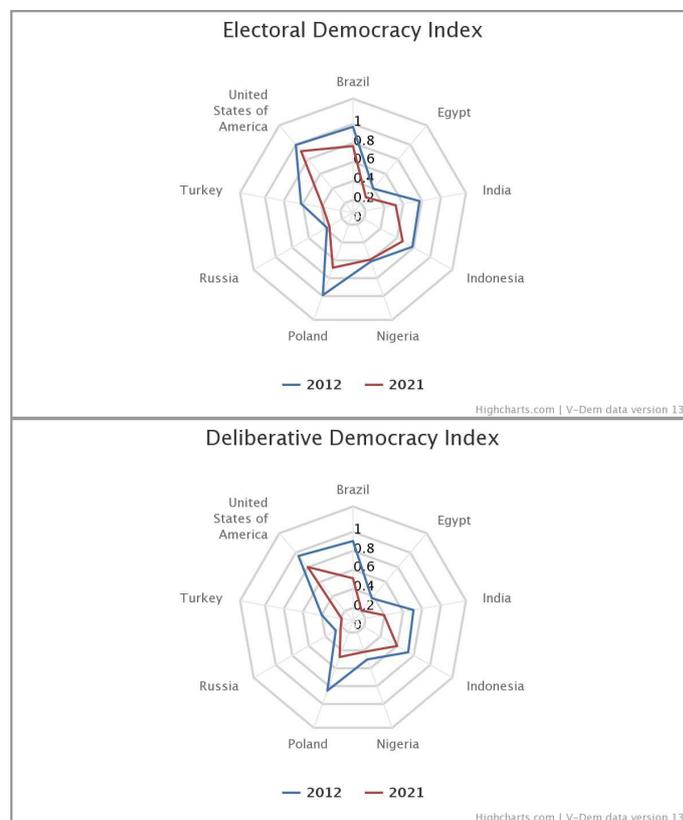
Ce recul démocratique mondial s'observe aussi bien dans les régimes classés dans les catégories des démocraties que dans ceux classés comme autocraties. Il est également totalement mondialisé, montrant des tendances comparables dans quasiment toutes les régions du monde.

Figure 6. Evolution de la démocratie dans le monde en part des pays dans six régions du monde



Non seulement le recul démocratique est mondialisé mais il touche sur chaque continent des pays importants par leur population et/ou leur rôle géopolitique, comme l'illustre par exemple la représentation ci-dessous (graphique 6).

Figure 7. Indices de démocratie électorale et délibérative dans neuf « grands pays » en 2012 et 2021



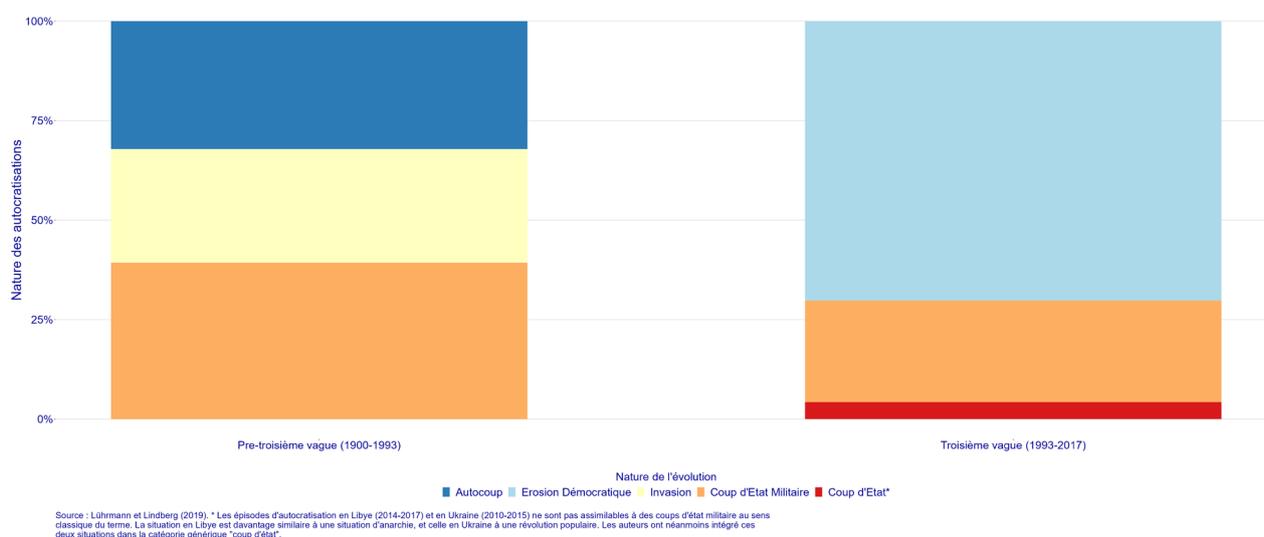
On constate par ailleurs que si l'indice de démocratie électorale diminue parfois faiblement ou très faiblement dans certains pays, les mesures de démocratie plus « complètes », comme la démocratie délibérative dans le graphique ci-dessus connaissent des reculs plus importants.

1.3.3 L'érosion démocratique

Ce phénomène de recul démocratique a plusieurs caractéristiques. La première est qu'il est souvent graduel d'où l'expression souvent employée d'« érosion démocratique » (Cerny 1999).

A partir de la base V-Dem et de son indice de démocratie électorale, Lührmann et Lindberg (2019) ont recensé tous les épisodes d'autocratisation dans le monde entre 1900 et 2017¹⁰. Ils établissent que depuis 1990 le phénomène d'érosion démocratique, caractérisé par sa progressivité, apparaît et devient le modèle majoritaire des épisodes d'autocratisation.

Figure 8. Nature des épisodes d'autocratisation avant et après 1990

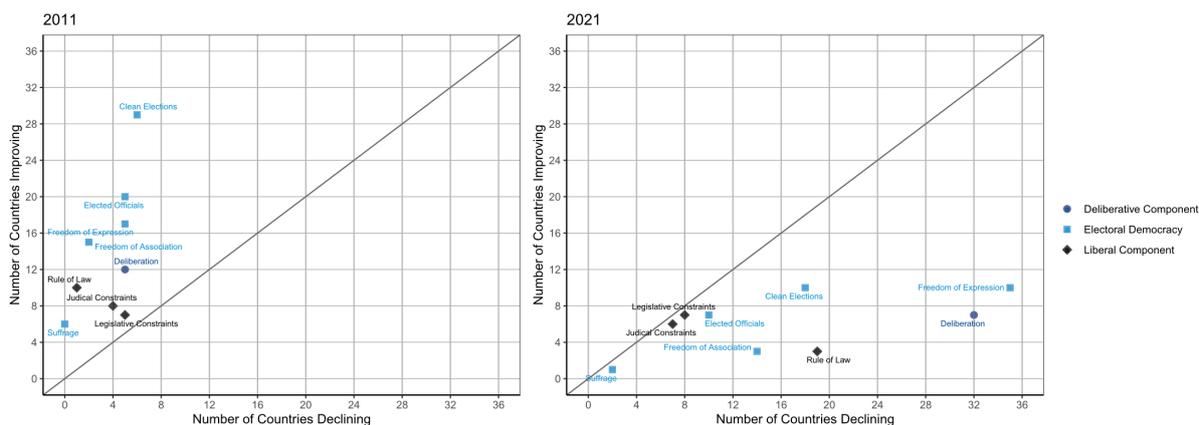


Même s'il faut tempérer les résultats de cette comparaison en remarquant que sur les années post 2020, les épisodes brutaux d'autocratisation, sous forme de coups d'Etat et d'autocoups¹¹ semblent être réapparus (Birmanie, Mali, Burkina Faso, Sud Soudan, Tunisie), il n'en reste pas moins que le recul démocratique graduel est un phénomène moderne caractéristique du XXI^{ème} siècle. L'érosion démocratique s'applique en particulier à certains constituants de la démocratie.

¹⁰ Ils ont considéré qu'un épisode d'autocratisation était une période continue de détérioration de l'indice de démocratisation d'une valeur cumulée d'au moins 0.1. Une période d'autocratisation démarre avec une dégradation annuelle d'au moins 0.02 et s'interrompt soit après plus de quatre années consécutives de stagnation de l'indice, soit après une année où l'amélioration est au moins égale à 0.02.

¹¹ Un autocoup est une forme d'autocratisation qui procède de la prise du pouvoir par voie légale d'un chef d'état puis du glissement du régime alors démocratique vers l'autocratie via le verrouillage des institutions. L'exemple le plus symbolique de l'autocoup est l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933 puis l'avènement du III^{ème} Reich.

Figure 9. Evolution des constituants de la démocratie électorale pour les décennies 2000 et 2010



La figure 10, tirée du rapport annuel publié par V-Dem en 2022 (Boese et al., 2022) reprend pour la décennie 2001-2011 (à gauche) et la décennie 2011-2021 (à droite), les différentes composantes de l'indice de démocratie électorale de V-Dem, selon le nombre de pays dans le monde où ces composantes ont reculé ou augmenté. Le contraste entre les deux décennies est frappant : pour toutes les composantes le nombre de pays où elles progressaient dépassaient celui où elles régressaient sur la décennie 2001-2011, et on constate la situation exactement inverse sur la décennie suivante.

Par ailleurs, ce ne sont pas les mêmes composantes dont les évolutions sont les plus significatives. Sur la première décennie du siècle, ce sont les composantes qui s'appuient sur les processus électoraux qui connaissent des évolutions nettes les plus positives. Sur la décennie récente, les deux dimensions qui ont le plus reculé sont la liberté d'expression, atteinte par une montée autoritaire de la volonté de contrôle de l'information, et la délibération (voir aussi figure 8 sur le recul de la délibération), c'est-à-dire la capacité à débattre des décisions collectives par l'échange pacifique d'arguments raisonnés. La qualité des processus électoraux est nettement moins affectée, et dans tous les cas dans une phase ultérieure.

L'érosion démocratique a lieu en partie par le haut, c'est-à-dire par des décisions autoritaires de dirigeants, avec une tendance au retour des « hommes forts », qui affectent la pratique démocratique, et en tout premier lieu la liberté d'expression et parfois la liberté associative. Mais la démocratie s'érode aussi de l'intérieur, par le recul des valeurs et des pratiques démocratiques au sein des sociétés concernées.

L'analyse de la polarisation des sociétés, construite initialement à partir de l'observation de la société américaine (Iyengar & Krupenkin, 2018), s'est élargie à de nombreuses sociétés (Gidron et al., 2019) et est devenue un des sujets les plus débattus des sciences politiques aujourd'hui. La « polarisation affective », qui désigne le degré d'hostilité qui s'installe progressivement entre les différents camps politiques d'un pays donné, serait à la source de la dégradation de la qualité de l'information et du débat public, et entraînerait un recul des normes démocratiques (Kingzette et al., 2021), comme la

neutralité de l'administration par exemple, et, exacerbée par les nouveaux outils de communication, affecterait les processus de prise de décision par la délibération (Orhan, 2022).

De façon encore plus profonde, le recul démocratique serait lié à un recul des valeurs associées à la démocratie. Depuis plus de 40 ans, le *World Value Survey* interroge les citoyens dans différents pays du monde sur leurs valeurs. L'inspirateur de ces enquêtes, Ronald Inglehart, a défini deux « lignes de changement culturel » qui ont accompagné l'expansion démocratique : une première qui va des valeurs traditionnelles-religieuses vers les valeurs séculaires-rationnelles et une seconde des valeurs de survie (sécurité, identité) vers les valeurs d'auto-expression (individualisme, confiance, libertés) (Welzel & Inglehart, 2005). Or, sur la dernière décennie, les enquêtes montrent un phénomène de « *cultural backlash* » (Norris & Inglehart, 2019) ou de révolution conservatrice (Bayart, 2022) dans un certain nombre de pays, qui est devenu également un important sujet de débat pour les sciences sociales (voir par exemple Schäfer, 2022 pour une contestation du *cultural backlash*).

Enfin, l'érosion démocratique fait également fond sur un affaiblissement de la défense des droits démocratiques par les populations, qualifié parfois de « fatigue démocratique » (Appadurai, 2017) et matérialisé par exemple par la baisse des taux de participation aux scrutins (Piketty, 2019), comme le montre en certains endroits la validation électorale de reculs des droits démocratiques. Il pourrait y avoir parmi les facteurs de la vague autocratique un certain désenchantement démocratique lié à l'incapacité ressentie des démocraties à tenir leurs promesses (Carothers & Press, 2022), du fait d'un faisceau de facteurs complexes dont la diminution des marges de manœuvre des états nations face à la globalisation¹² (Cerny, 1999, Rodrick 2010), l'éloignement perçu des citoyens du fonctionnement des institutions¹³ et parallèlement la montée des inégalités et la concentration des élites dans bon nombre de pays démocratiques (Piketty, 2019; Tilly, 2003).

En 2020 l'université de Cambridge a mené une méta-analyse à partir de 160 analyses-pays menée entre 1973 et 2020. Cette étude (Foa et al., 2020) repère un recul de la satisfaction des jeunes générations à propos de la démocratie, perceptible dans de nombreux ensembles géographiques notamment les démocraties anglo-saxonnes (Etats-Unis, Angleterre, Australie, Nouvelle-Zélande), l'Amérique Latine, L'Europe du sud et l'Afrique sub-saharienne.

*

* *

¹² Selon le diplomate Robert Cooper : « Pour l'Etat post-moderne, la souveraineté est un siège autour d'une table ronde ».

¹³ "In many democratic countries, citizens are not only frustrated with the relatively poor performances of their governments, but also increasingly resentful of institutions and procedures that they perceive as inaccessible, arcane, dominated by partisan interests, crowded with rent-seekers, and generally detached and unresponsive to their needs and interests" (Di Paola and Jamieson 2018)

Le recul démocratique est certainement une des préoccupations majeures de notre époque, il faut tout de même, en conclusion, en nuancer la portée. Les analyses ci-dessus montrent que si la démocratie régresse dans de plus en plus d'espaces, elle continue à progresser dans environ 40% des pays du monde. Le recul démocratique montre que la « fin de l'histoire » était une naïveté, mais à l'inverse rien n'indique que l'érosion démocratique donne une nouvelle direction historique et ne soit pas qu'un épisode. L'actualité illustre régulièrement que les luttes pour les libertés restent de profondes aspirations sociales.

Si la pratique démocratique suscite un indéniable désenchantement, l'aspiration démocratique semble en revanche intacte : « nous vivons à une époque où l'idéal de la démocratie fait l'objet d'un attachement profond, mais où ses pratiques sont très largement critiquées » (Elstub & Escobar Rodríguez, 2019). Selon l'enquête *World Value Survey* la plus récente (2017-2022), portant sur 60 pays (dont la Chine, l'Iran, La Turquie, etc.), la perspective d'avoir un régime démocratique apparaît positive ou très positive pour 85% de la population planétaire.

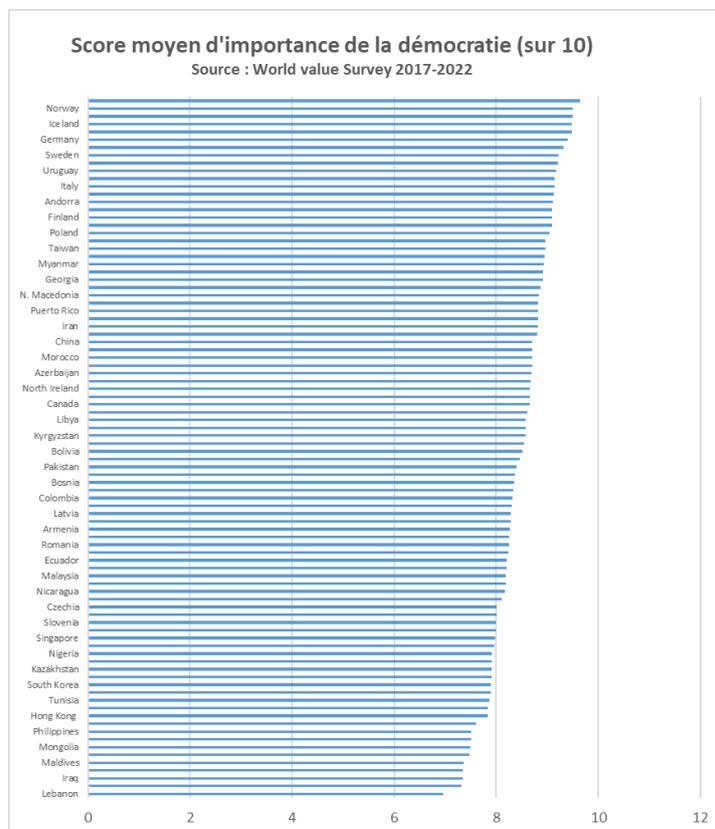
2. Démocratie et développement: « all good things go together »¹⁴ ?

2.1 Peut-il y avoir développement sans démocratie ?

2.1.1 La valeur intrinsèque de la démocratie

Chacun convient dans le monde démocratique, et même largement au-delà selon les enquêtes internationales qui ont été menées (graphique ci-dessous), que la démocratie est une bonne chose, et donc constitue en elle-même un objectif souhaitable.

Figure 10. Importance de la démocratie à travers le monde



Mais au-delà de cette valeur intrinsèque de la démocratie, le lien que cette forme de régime politique entretient avec le développement a constitué un sujet d'intérêt majeur pour les sciences sociales.

La première difficulté est que le développement n'est pas un concept plus simple à définir que la démocratie. On pourrait d'ailleurs, par analogie avec la démocratie, qualifier le développement de concept abstrait, multidimensionnel et contesté, ayant longtemps fait l'objet d'une définition minimale, plus ou moins consensuelle, reposant sur le niveau de revenu par tête pour un pays donné. En

¹⁴ L'affirmation selon laquelle « all things go together » provient de la critique formulée par S. Huntington dans *Political Order in Changing societies* (Huntington, 1968) de la croyance commune à l'époque selon laquelle dans les pays en développement, les progrès politiques, sociaux, économiques iraient forcément de pairs. Voir également *Do all Good Things Go Together? Conflicting objectives in democracy promotion* (Leininger et al., 2012).

poursuivant cette analogie, on peut également remarquer que ce développement minimaliste se complète de formes de développement « supérieures » telles que le développement durable ou le développement humain.

Certaines définitions du développement vont cependant au-delà et incluent notamment des « réalisations » en termes de droits et de libertés. C'est Amartya Sen qui s'est fait le principal théoricien de cette conception du développement en le définissant comme un ensemble de « libertés ».

“Development can be seen, (...), as a process of expanding the real freedoms that people enjoy (...). Growth of GNP or of individual incomes can, of course, be very important as means to expanding the freedoms enjoyed by the members of the society. But freedoms depend also on other determinants, such as social and economic arrangements (for example, facilities for education and health care) as well as political and civil rights (for example, the liberty to participate in public discussion and scrutiny)(...). Viewing development in terms of expanding substantive freedoms directs attention to the ends that make development important, rather than merely to some of the means that, inter alia, play a prominent part in the process” (A. Sen, 1999).

Cette conception, du développement, élargie et libérale, englobe les libertés politiques et le respect des droits fondamentaux, et donc recoupe en bonne partie les critères caractérisant la démocratie libérale. On peut dire que le développement comme liberté contient en partie l'organisation politique sous forme démocratique.

Pourtant une proportion importante des réflexions sur le développement s'appuie sur une approche étroite et économique, le plus fréquemment ramené au critère minimaliste du niveau de revenu par tête. C'est dans cette optique que la plupart des recherches étudiant le lien entre démocratie et développement ont été menées.

2.1.2 Des modèles de développement économique alternatifs à la démocratie ?

Depuis la naissance de la question du développement, au sortir de la seconde guerre mondiale, le constat d'une association, au niveau mondial, entre un haut niveau de développement économique et l'adoption de régime politique démocratique est une évidence. Mais cette association n'établit pas un lien causal entre ces deux dispositions.

De ce fait, une préoccupation centrale des sciences économiques et politiques a toujours été de s'interroger sur l'existence de modèles de développement économique alternatifs qui s'accompagneraient de dispositifs politiques non démocratiques.

Cette question a en particulier émergé à la fin des années 1950, comme nous le rappelle Paul Krugman, lorsque l'URSS semblait réaliser de remarquables performances technologique et économique.

“The speed with which (Eastern economies) had transformed themselves from peasant societies into industrial powerhouses, their continuing ability to achieve growth rates several times higher than the advanced nations, and their increasing ability to challenge or even surpass American and European technology in certain areas seemed to call into question the

dominance not only of Western power but of Western ideology. The leaders of those nations did not share our faith in free markets or unlimited civil liberties. They asserted with increasing self confidence that their system was superior: societies that accepted strong, even authoritarian governments and were willing to limit individual liberties in the interest of the common good, take charge of their economies, and sacrifice short-run consumer interests for the sake of long-run growth would eventually outperform the increasingly chaotic societies of the West (...) the growth of communist economies was the subject of innumerable alarmist books and polemical articles in the 1950s” (Krugman, 1994).

Depuis lors, cette question de modèles politiques plus ou moins favorables au développement n'a cessé jusqu'à présent d'être théorisée, débattue et testée.

2.2 Le lien démocratie-développement dans une perspective historique

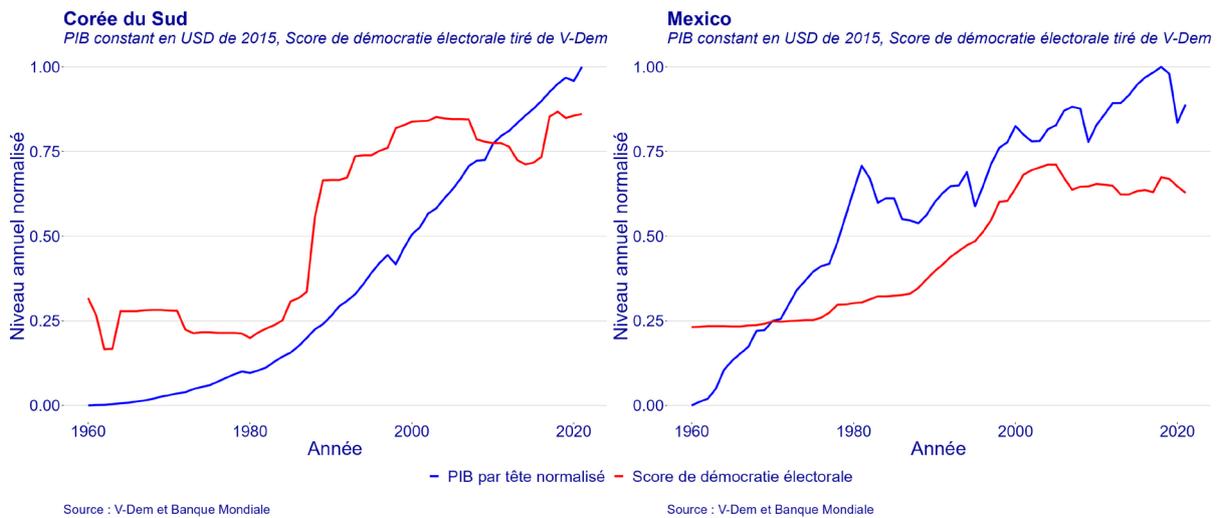
2.2.1 Du développement à la démocratie : la modernisation

Dans un travail fondateur, Seymour Martin Lipset (1959) élabore l'idée de prérequis à la démocratisation : la démocratie naît du changement social, en particulier de l'émergence d'une classe moyenne éduquée et urbanisée, ce qui en fait une « conséquence » du développement économique et social. Cette idée connaîtra un très large succès et sera décliné sous de multiples formes, par exemple par Barrington More, dans une perspective marxiste, sous la forme d'une phrase devenue fameuse « *no bourgeoisie, no democracy* » (Moore Jr., 1966). A une période marquée par la domination de théories évolutionnistes, voyant le sous-développement comme un retard historique, l'analyse de Lipset a nourri, avec notamment l'analyse de Rostow sur les étapes de la croissance, ce qu'on a appelé la théorie de la modernisation, selon laquelle la démocratisation constitue une étape politique avancée du processus de développement économique (Rostow, 1960).

Plus exactement, Lipset avance que lorsque des systèmes démocratiques s'installent dans des pays n'ayant pas atteint un certain niveau de développement, ils sont fragiles et instables. A l'inverse, les régimes démocratiques installés dans des pays développés sont stables et ne connaissent pas de retour en arrière (Lipset, 1959).

Plusieurs exemples nationaux semblent confirmer la théorie de la modernisation dans les années 1950 à 1980. Les transitions démocratiques en Corée du Sud, à Taïwan ou au Mexique prennent place après des phases marquées par un développement économique rapide et robuste. La modernisation explique également les épisodes de démocratisation avortés dans certains pays sud-américains, instables faute d'un niveau de développement suffisants.

Figure II. Trajectoires de « modernisation » en Corée du Sud et au Mexique



La théorie de la modernisation a nourri un large courant de pensée qui a défendu la supériorité de régimes autoritaires pour amorcer le processus de développement, et vu la démocratie pour les pays en développement au mieux comme un luxe, sinon comme un facteur défavorable. Le représentant le plus emblématique de ce courant est sans doute Samuel Huntington, à travers ses travaux des années 60 et 70 (Huntington, 1968; Huntington & Dominguez, 1960; Huntington & Nelson, 1976), qui écrivait par exemple en 1976 que : « *la participation politique doit être réduite, au moins temporairement, afin de promouvoir le développement économique* » (Huntington & Nelson, 1976). Ce courant de pensée a largement débordé le débat académique pour influencer les milieux médiatiques et politiques, et conserve des partisans dans la période récente¹⁵.

La supériorité supposée des régimes autoritaires pour les pays en développement reposait sur une plus grande cohésion sociale, allégée des adversités politiques et ethniques, une capacité plus forte à se projeter à long terme notamment en privilégiant l'investissement sur la consommation immédiate et en évitant le court-termisme électoral, une vision du bien commun capable de s'abstraire des négociations avec des groupes d'intérêt particulier et enfin une rapidité plus importante dans la décision et la mise en œuvre des politiques (Ben Romdhane, 2007).

La théorie de la modernisation a été très influente, et reste peut-être en partie présente dans certains esprits, mais s'est toutefois trouvée fortement contestée dans la décennie 1990.

2.2.2 De la démocratie au développement : la bonne gouvernance

La troisième vague démocratique commence dans les années 1970 puis s'accélère et se mondialise dans les années 1990 après la chute de l'empire soviétique. L'aspiration démocratique populaire se révèle dans presque toutes les régions du monde¹⁶, et conduit à la mise en place de régimes

¹⁵ « *at low incomes, democracy increased political violence* » (P. Collier, 2009).

¹⁶ Ou plutôt renaît à partir des acquis des luttes anticoloniales (Mbembe 2021).

démocratiques électoraux très divers, y compris parmi les pays les plus pauvres du monde. Il en résulte un véritable engouement démocratique qui amène un auteur comme Francis Fukuyama (1992) à diagnostiquer, dans un ouvrage très contesté, la démocratie libérale de marché comme une « fin de l'histoire ».

A ce contexte international, s'ajoute un paysage intellectuel du développement marqué par la montée de l'économie institutionnelle (North, 1990) et par l'apparition du concept de gouvernance issu du monde des entreprises.

Le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale 1991, *The Challenge of Development*, dont un des chapitres est intitulé « *Rethinking the State* », est emblématique du changement de paradigme qui s'installe à cette période :

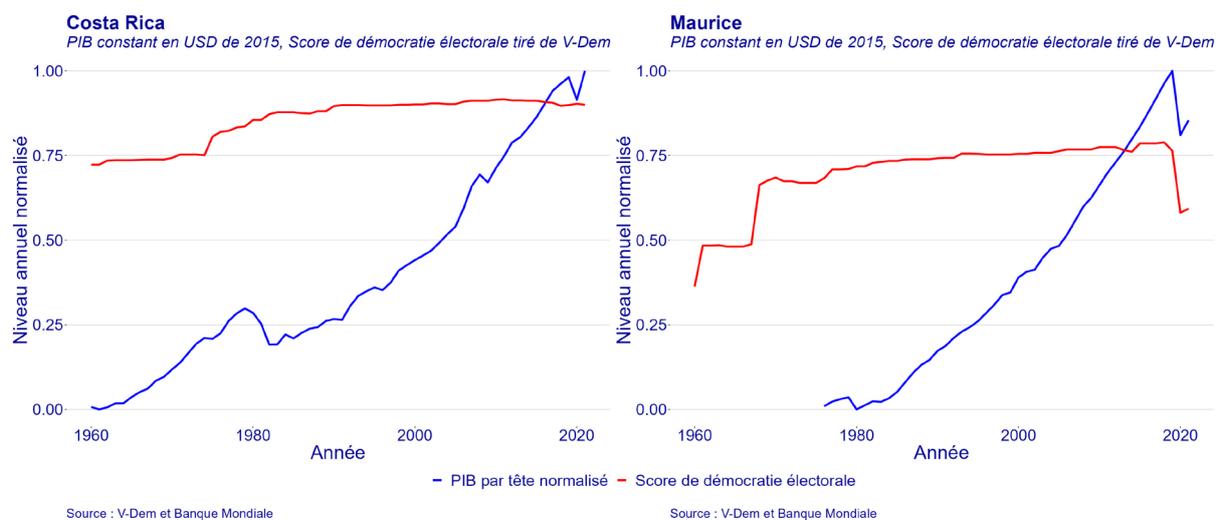
A strongly held view from the 1950s through the 1970s was that development policies took time to bear fruit, and that this was inconsistent with the politics of short-term electoral cycles (...) Benevolent authoritarian regimes (led by philosopher-despots) were needed, it was argued, to push through unpopular reforms and tame an unruly or otherwise ineffective administration (...) During the 1980s, however, severe disenchantment with authoritarian regimes set in (...) Democracies, conversely, could make reform more feasible in several ways. Political checks and balances, a free press, and open debate on the costs and benefits of government policy could give a wider public a stake in reform. The need to produce good results in order to be reelected could help, rather than hinder, economic change (World Bank, 1991).

Ainsi va s'installer, tout au long des années 1990, ce que certains vont nommer une « nouvelle orthodoxie » (Crawford & Abdulai, 2021; Leftwich, 1993) qui allègue que la démocratie n'est plus la résultante du développement économique mais une condition favorable à ce développement. Pour les pays en développement la démocratie n'est plus vue comme un luxe mais comme un avantage, sinon une nécessité.

La nouvelle orthodoxie met en lumière la valeur instrumentale de la démocratie, en complément de sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire sa faculté à entraîner des effets positifs dans les domaines économiques et sociaux. Un des arguments les plus puissants à l'appui de cette valeur instrumentale est apporté par Amartya Sen avec le constat devenu célèbre qu' : « *It is not surprising that no famine has ever taken place in the history of the world in a functioning democracy* » (Sen, 1999).

Une nouvelle fois, il existe plusieurs trajectoires historiques nationales, où la démocratie a précédé des épisodes de développement économique et social accéléré pour donner corps à cette nouvelle orthodoxie en Europe de l'Ouest (Portugal, Espagne) et de l'Est (Hongrie), en Afrique (Maurice, Botswana) ou en Amérique Latine (Costa Rica, Paraguay).

Figure 12. Trajectoires « néo-orthodoxes » de développement à Maurice et au Costa-Rica



Le rapport sur le développement dans le monde cité ci-dessus utilise le terme de gouvernance dans le champ du développement pour une des premières fois. Une année après, la Banque mondiale consacre un rapport entier à ce concept qui fera date (World Bank, 1992), définissant la gouvernance comme « *the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development. Good governance, for the World Bank, is synonymous with sound development management* » (World Bank, 1991).

Cette définition « apolitique » de la bonne gouvernance ne fait pas référence à la démocratie, mais plutôt à la bonne gestion (cf ci-dessous section 3.1.2.). Toutefois, la bonne gouvernance a souvent été considérée comme le mécanisme principal de la relation de causalité supposée entre démocratie et développement, à travers certaines caractéristiques communes à ces deux concepts telles que la compétition, la redevabilité et la participation (Dahl, 1971).

La notion de gouvernance est elle-même complexe à définir et a connu une extension continue de son périmètre au cours du temps. D'abord associée dans les années 1990 aux « bonnes politiques » (cf citation ci-dessus), puis à des institutions efficaces et à une faible corruption, sa définition s'est étendue jusqu'à englober bon nombre des caractéristiques d'une démocratie libérale¹⁷. Les World Governance Indicators (Kaufmann et al., 2010), diffusés par la Banque mondiale, constituent une référence mondiale et définissent six domaines pour la gouvernance : Voice and accountability, Stability and absence of violence, Government effectiveness, Regulatory quality, Rule of law, Control of corruption.

En 1999, une nouvelle étude influente de la Banque mondiale, intitulée « *Governance Matters* », (Kaufmann et al., 1999) confirme à travers une analyse économétrique cette causalité entre

¹⁷ Croissant et Pelte (2022) recensent 140 ensembles d'indicateurs de gouvernance dont certains contiennent les éléments d'une démocratie libérale.

gouvernance et développement, et apporte indirectement un nouveau crédit à la thèse de la valeur instrumentale de la démocratie.

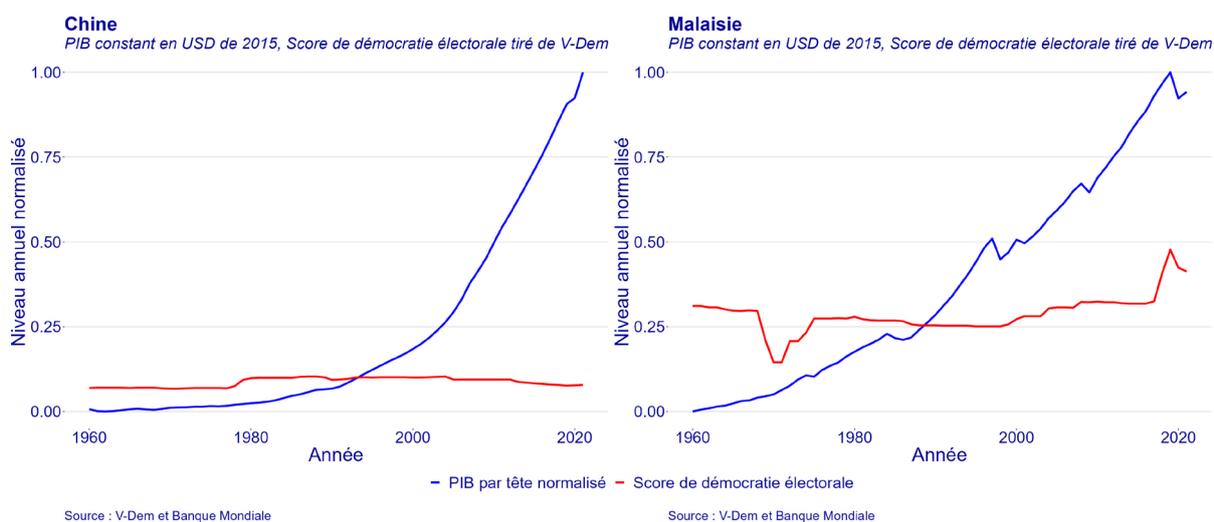
Pourtant les années 2000 vont mettre en évidence un nouveau modèle, celui de développement économique sans démocratisation, et apporter des éléments de contestation à cette nouvelle orthodoxie¹⁸.

2.2.3 Toutes les bonnes choses ne vont pas ensemble : la thèse Lee

En 2000, Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour de 1959 à 1990 écrivait ses mémoires sous le titre « *From Third World to First: The Singapore Story 1965-2000* ». Il expliquait la formidable réussite économique de Singapour par une politique dirigiste de libertés économiques et de contrôle social, non fondée sur les droits humains (Lee, 2000). Déjà dans les années 1990, ce que l'on appelle parfois la « thèse Lee » avait fait débat, notamment avec Amartya Sen (A. Sen, 1997) sur l'universalité de la démocratie et l'inadaptation de ce qui serait un modèle occidental aux « valeurs asiatiques » (par exemple, Hoon 2004).

Sans approfondir ce débat, la spectaculaire réussite économique chinoise au XXI^{ème} siècle a donné un puissant écho à l'idée qu'il pouvait y avoir un modèle de développement économique accéléré sans démocratisation. Les exemples de ce « modèle » sont essentiellement asiatiques : Singapour, Chine, Malaisie, Vietnam. Les arguments en faveur de ce type de dirigisme reprennent et complètent ceux de la théorie de la modernisation : vision de long terme, cohésion et ordre social, priorité au travail et à l'investissement.

Figure 13. Trajectoire de développement économique sans démocratisation en Chine et en Malaisie



¹⁸ Qui reste toutefois elle aussi revendiquée notamment par l'Union Européenne : « *The 2017 European consensus on development recognises the tight link between democracy and development, calling democratic societies with accountable institutions 'preconditions' for sustainable development* » (Ionel Zamfir, 2021).

Les théories de la modernisation et de la nouvelle orthodoxie, opposées sur les relations causales et l'ordre dans lequel les transformations s'opéraient, convergeaient cependant sur un point : l'aboutissement des processus de transformation économique, sociale et politique prenait la forme d'une démocratie avancée. Dans ce modèle dirigiste de développement, la démocratie n'est en revanche ni un moyen, ni une fin.

C'est ce qu'une formule de Samuel Huntington a résumé dès les années 1960 « *all good things don't go together* »¹⁹ (Huntington, 1968). Alors qu'entre transformations politique (démocratisation) et économique (développement), se posait une question de séquençement (laquelle précède l'autre), l'hypothèse est désormais ouverte que ces transformations puissent ne pas dépendre l'une de l'autre.

2.2.4 Idiosyncrasies et absence de loi

Avec le développement des mesures de la démocratie dans les années 2000, et notamment des mesures continues, comme V-Dem qui donne un score démocratique compris entre 0 et 1, les tentatives de trouver une loi liant démocratie et développement se sont multipliées :

« peu de questions en sciences politiques comparatives et en études du développement ont suscité autant de débats et de travaux que celle qui interroge l'existence d'un lien de causalité entre la démocratie et le développement et, le cas échéant, qui caractérise ce lien » (Rocha Menocal, 2021, p. 60, [traduction des auteurs])

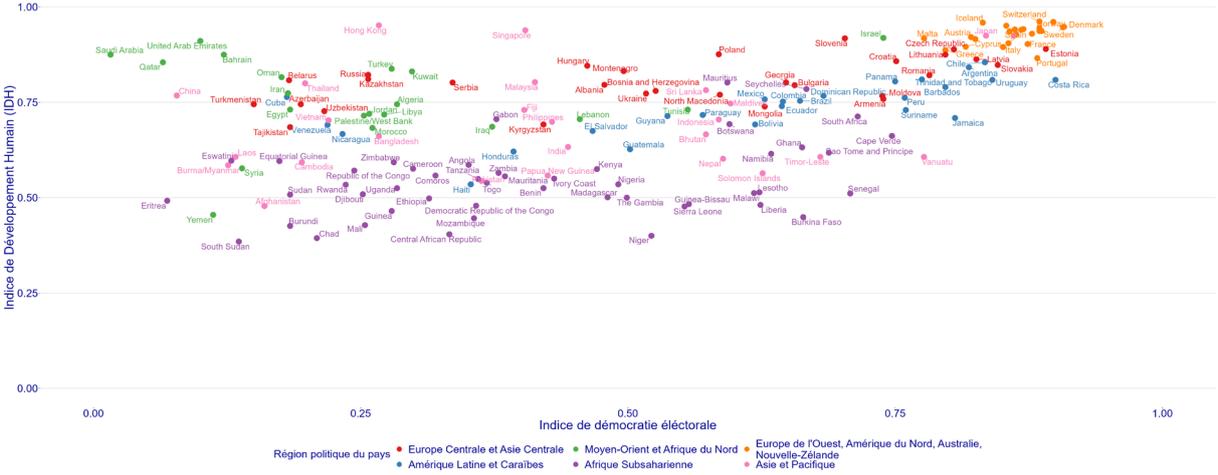
En 2008, Doucouliagos et Ulubasoglu, ont mené la première méta-analyse d'envergure sur les études quantitatives tentant de relier démocratie et croissance (Doucouliagos & Ulubaşođlu, 2008). A partir de l'analyse de 483 régressions, ils confirment, ce qu'ils considéraient comme le consensus existant, le caractère inconclusif de la relation démocratie-développement²⁰. Plus récemment, Colagrossi et ses co-auteurs (2020) ont actualisé et élargi cette méta-analyse en considérant plus de 2.000 régressions issues de 188 études. Une nouvelle fois, ils aboutissent à la non-significativité de plus de la moitié des effets mesurés, mais concluent néanmoins sur des « *preuves croissantes d'une relation positive de la démocratie sur la croissance* », notamment dans les études récentes qui appréhendent mieux l'endogénéité entre les différentes variables. Ils ajoutent que « *le nexus croissance-démocratie est largement dépendant des régions du monde et des périodes considérées* ». Ainsi, selon ces auteurs la démocratie aurait un fort effet positif sur la croissance en Afrique, un plus faible dans les pays à hauts revenus et un effet négatif en Asie du sud.

¹⁹ Huntington fait ici référence à l'ouvrage de Thomas Carothers dont le titre s'interroge « *do all things go together ?* » au sujet de l'avènement conjoint de la démocratie et du développement économique (Carothers, 2012).

²⁰ « *The distribution of results we have compiled from 483 regressions estimates from 84 published democracy-growth studies shows that 15% of the estimates are negative and statistically significant, 21% are of the estimates are negative and statistically insignificant, 37% of the estimates are positive and statistically insignificant, and 27% of the estimates are positive and statistically significant* ». (Doucouliagos & Ulubaşođlu, 2008, p. 62).

Même si la porte reste ouverte à une valeur instrumentale de la démocratie sur la croissance, on est bien loin de pouvoir en inférer une quelconque loi de l'histoire. Même la corrélation entre niveau de démocratie et niveau de vie, autrefois si frappante, a aujourd'hui presque disparu comme l'illustre le graphique ci-dessous.

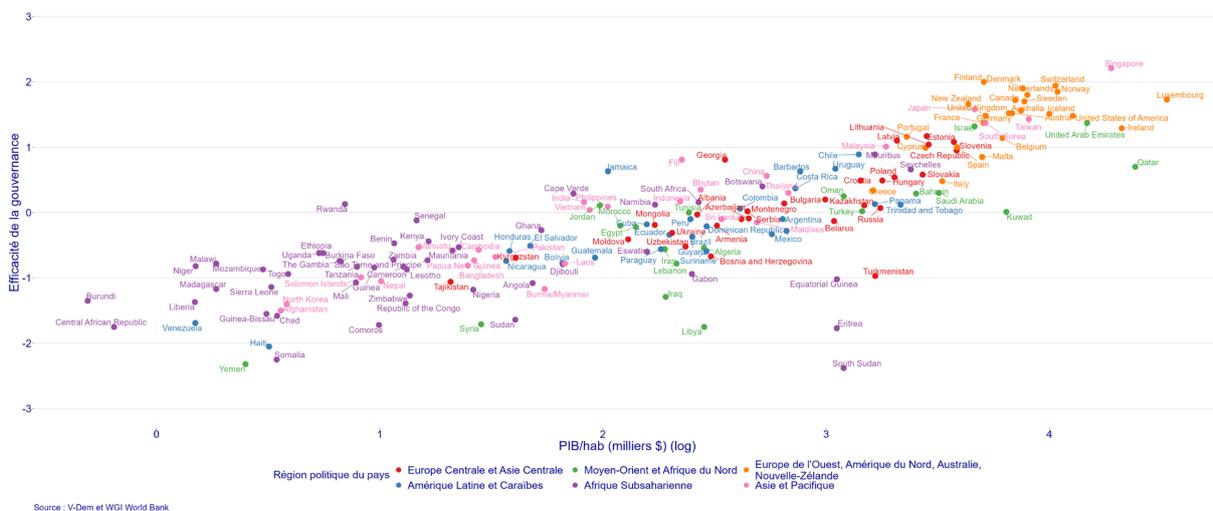
Figure 14. Indice de développement humain et score de démocratie électorale dans le monde en 2021



Sans être démentie, la nouvelle orthodoxie est peu étayée par ces analyses empiriques. En fait, la chaîne relationnelle liant démocratie, gouvernance et croissance ne semble pas résister aux faits lorsque l'on considère la gouvernance dans le sens étroit de bonne gestion des politiques.

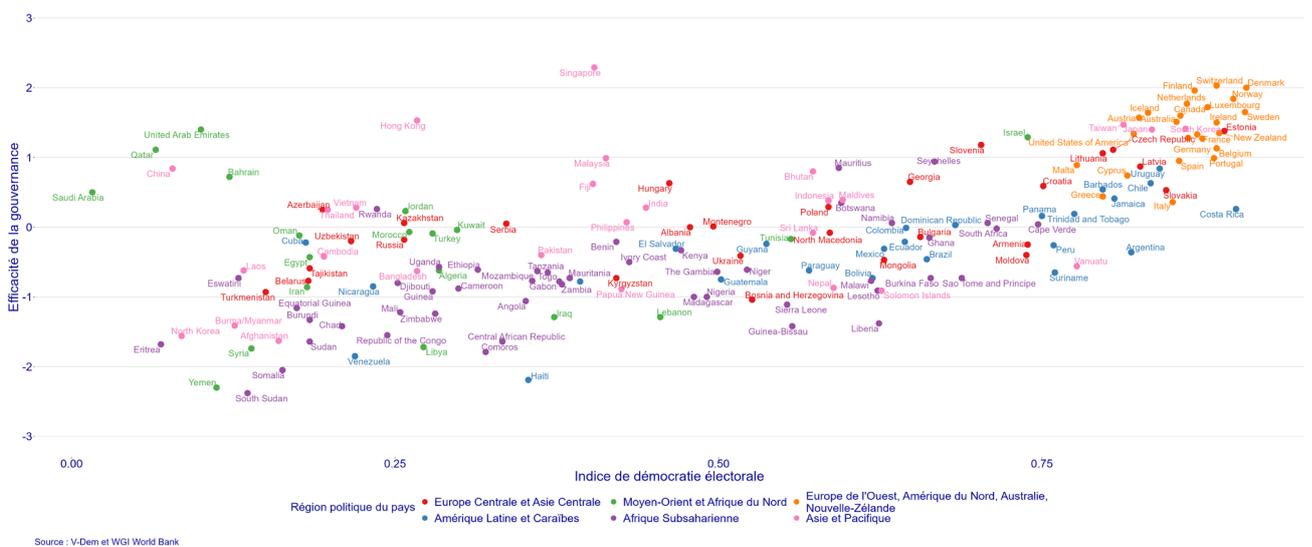
Ainsi la composante « Efficacité de l'Etat » de la gouvernance (issue de la base World Governance Indicators), qui ne présente pas d'endogénéité avec la démocratie, est manifestement corrélée avec le niveau de PIB par habitant.

Figure 15. PIB par habitant et score de « capacité de l'Etat » en 2019 dans le monde



En revanche, le lien entre démocratie et efficacité de l'Etat n'apparaît pas sur le graphique ci-dessous, du moins en dessous d'un score de démocratie supérieur à 0.75.

Figure 16. Indice de démocratie électorale et score de « capacité de l'Etat » en 2020 dans le monde



Ces analyses de corrélation n'entraînent pas de conclusion directe sur les chaînes de causalité, mais elles illustrent le constat bien connu qu'il existe bon nombre d'autocraties possédant néanmoins un Etat efficace, susceptible d'entraîner des effets positifs sur la croissance et le niveau de vie (Meisel & Ould Aoudia, 2009; Tarverdi et al., 2019), et à l'inverse des Etats ayant réalisés des avancées démocratiques sans qu'elles se soient traduites en termes de gouvernance technocratique.

Selon Pippa Norris (2011), ce serait la combinaison d'une bureaucratie efficace et d'une démocratie libérale qui serait la meilleure explication de la croissance : la bonne gouvernance ne serait pas ainsi une conséquence de la démocratie mais un cofacteur d'efficacité développementale.

On peut toutefois s'étonner de l'insistance de tant d'analystes à avoir recherché une loi universelle entre démocratie et développement, tant la dépendance des modèles aux époques, aux régions, aux formes institutionnelles et même aux idiosyncrasies de chaque société paraît de bon sens. De plus ces études économétriques sont affectées de travers importants hypothéquant la probabilité d'aboutir à des résultats probants.

En premier lieu, la démocratie électorale ou libérale constitue bien un modèle relativement homogène qui pourrait être le sujet de « lois historiques ». Mais ce n'est pas le cas de l'autocratie, catégorie extrêmement hétérogène, qui ne se définit que par l'absence de démocratie (Cassani, 2021). Dans la base V-Dem 2021, la Chine se situe, du point de vue de son indice de développement électoral, juste entre la Corée du nord et l'Erythrée. Peut-on s'étonner dès lors de la faible significativité du lien démocratie croissance testé dans des régressions économétriques ?

Plusieurs auteurs ont étudié les « miracles et les désastres de la croissance » (selon les catégories de Przeworski et Limongi (1993)) et ont trouvé que si les autocraties sont souvent majoritaires parmi les miracles, elles sont quasi-hégémoniques parmi les désastres (Knutsen, 2021), comme le notent Halperin et al (2009) :

« 95 % des plus mauvaises performances économiques des quarante dernières années ont été réalisées par des gouvernements non démocratiques. De la même manière, pratiquement toutes les crises de réfugiés ont été créées par des gouvernements autocratiques ».

En second lieu, la démocratie peut agir sur le développement économique selon des chaînes causales indirectes impliquant notamment des pas de temps très différents, qui obscurcissent le lien statistique entre les deux phénomènes.

Au-delà de la gouvernance déjà commentée, plusieurs auteurs mettent en avant que la démocratie aboutit à un plus fort investissement dans l'éducation (Acemoglu et al., 2019) et plus généralement dans les dépenses sociales (Rocha Menocal, 2021). L'effet de la démocratie sur le développement pourrait ainsi transiter sur le long terme par le capital humain (Doucouliagos & Ulubaşoğlu, 2008).

Un autre avantage de la démocratie reposerait dans une plus forte stabilité politique et économique (Doucouliagos & Ulubaşoğlu, 2008; Rigobon & Rodrik, 2005; Rocha Menocal, 2021), ce qui rejoint la moindre probabilité de fortes récessions mentionnée ci-dessus. Cet argument est élargi au fait que les démocraties sont plus susceptibles de corriger des erreurs, et donc de réagir dans certaines crises, ce qui englobe le constat de l'absence de famine dans les démocraties fait par Amartya Sen.

Il apparaît aujourd'hui reconnu que les arrangements politiques (*political settlements*), c'est-à-dire les liens entre les différents groupes sociaux et en particulier l'attitude des élites, jouent un grand rôle dans le lien entre régime politique et développement (Rocha Menocal, 2021), laissant une grande part aux idiosyncrasies locales dans cette relation.

Néanmoins, comme nous venons de le voir, en dépit cette diversité de situations, et même s'il n'y a pas de consensus sur ce sujet (Clark et al., 2017), les arguments en faveur de la valeur instrumentale directe, mais plus encore indirecte, de la démocratie en matière de développement restent tout de même consistants. Encore ne s'est-on jusqu'à présent intéressé qu'au développement économique dans son acception la plus étroite de croissance du PIB par tête.

2.3 Au-delà du développement économique

2.3.1 L'égalité de genre comme exemple des effets élargis de la démocratie

Lorsque l'on étend la notion de développement à des composantes sociales telles que le niveau d'éducation ou le taux de mortalité infantile, la valeur instrumentale de la démocratie ressort davantage (Acemoglu et al., 2019; Crawford & Abdulai, 2021; Doucouliagos & Ulubaşoğlu, 2008). Gerring et al (2015), en étudiant spécifiquement la mortalité infantile comme variable dépendante, trouvent par exemple que l'effet immédiat de la démocratie sur cette variable semble positif mais faible. En revanche, selon ces auteurs, l'effet du stock de démocratie (niveau de démocratie passée sur longue période) est pleinement significatif. Ces résultats confirmeraient un effet positif de la démocratie sur le capital humain agissant plutôt sur le moyen/long terme.

Plus on considère le développement dans une acception large et plus il est difficile, au moins dans une approche quantitative, d'apprécier la valeur instrumentale de la démocratie, du fait d'effets d'endogénéité. L'égalité de genre peut être une bonne illustration de cette difficulté. Dès que l'on abandonne la conception étroite du développement comme simple croissance économique, il va de soi que l'égalité de genre en constitue une caractéristique. Mais cette égalité participe également à ce qui fait la démocratie : elle est par exemple présente dans de nombreuses variables synthétisées dans les indices de démocratie de V-Dem²¹. Autrement dit, il est difficile de démêler valeur intrinsèque et valeur instrumentale de la démocratie sur des questions telles que l'égalité de genre.

Les études qui se sont penchées sur les liens entre ces variables font pourtant en premier lieu le constat que le lien n'est pas aussi évident que l'on pourrait l'attendre. Là encore, la variété des régimes non démocratiques est très importante et il est remarqué que certains régimes, notamment communistes ou révolutionnaires, se sont caractérisés par des niveaux importants de participation féminine, au marché du travail et même à la vie politique, même si une nouvelle fois les niveaux les plus faibles sont indéniablement observés dans des régimes non démocratiques (Beer, 2009; Zagrebina, 2020)²².

²¹ Pour être exact, les variables d'égalité de genre sont présentes dans les indices de démocratie libérale, participative et égalitaire. Ils ne figurent pas en tant que tel dans les variables de l'indice de démocratie électorale (sauf via l'ouverture de la participation électorale). Mais certaines variables de cette indice de démocratie électorale, comme celles qui caractérisent les libertés données à la société civile, sont sans doute elles-mêmes fortement corrélées à certains aspects qualifiant l'égalité de genre.

²² *"Gender inequality indices demonstrate that in some of the most oppressive regimes, such as Belarus, China, Libya and Kazakhstan, the level of gender equality, as measured by indicators relating to health, empowerment and labour force participation, is about the same as it is in developed Western democracies such as New*

Cependant, il existe bien globalement un lien entre démocratie et égalité de genre (Richards & Gelleny, 2007), y compris dans les pays pauvres (Beer, 2009), notamment quand on élargit les dimensions de cette égalité de genre. Le lien est d'ailleurs à double sens : c'est aussi la participation des femmes qui consolide la démocratie et qui est une condition de l'approfondissement de l'égalité de genre. Une nouvelle fois, les changements se jouent davantage sur le long terme dans un processus de renforcement mutuel, et c'est encore sans doute le stock de démocratie qui est plus déterminant que l'état ponctuel de la démocratie dans un pays donné (Beer, 2009).

L'égalité de genre n'apparaît cependant pas tant comme une conséquence de la démocratie, que comme un élément du processus de transformation culturelle qui accompagne, et approfondit, la démocratie (Inglehart et al., 2003). Zagrebina (2020) établit ainsi, après avoir étudié statistiquement les comportements individuels dans une analyse inter-pays, que : « *democratic citizens have more egalitarian gender attitudes than people in non-democratic countries* ». L'érosion démocratique en cours menace d'ailleurs en ce sens la culture d'égalité de genre dans certains pays (Roggeband & Krizsán, 2018), caractérisant un aspect du « *cultural backlash* » mentionné ci-dessus.

En résumé, si les liens réciproques entre démocratie et égalité de genre semblent assez solides notamment sur le long terme, il est difficile et pas forcément pertinent, pour ce genre de notion élargie du développement de démêler valeur intrinsèque et valeur instrumentale de la démocratie.

2.3.2 Le climat : nouvelle frontière de la démocratie ?

Le nouveau défi auquel sont confrontés les systèmes politiques, et parmi eux la démocratie, est certainement la réponse au changement climatique. On ne fera ici qu'esquisser les principaux arguments échangés dans ce débat, qui mériterait un développement entier à lui seul.

L'absence de réponse adéquate des pays développés au changement climatique a fait monter dans le débat public une nouvelle critique de la démocratie (Shearman & Smith, 2007), illustrée par les propos souvent repris du scientifique James Lovelock en 2010 dans un article du Guardian :

"Even the best democracies agree that when a major war approaches, democracy must be put on hold for the time being. I have a feeling that climate change may be an issue as severe as a war. It may be necessary to put democracy on hold for a while" (James Lovelock dans Hickman, 2010).

Certains « défauts » de la démocratie sont à nouveau mis en avant dans le cas du changement climatique : le court termisme, la dépendance aux lobbies, la priorité au bien-être présent, ou autrement dit l'impossibilité du sacrifice, sont évoqués comme des obstacles à la réponse démocratique au défi de l'atténuation (pour une revue des arguments, voir Willis, 2020). A ces

Zealand and USA. And in some newly established democratic countries, such as Romania, Mexico, Colombia, South Africa, this level is even lower than in Vietnam ("Gender Inequality Index 2015"), which is one of the most oppressive regimes". (Zagrebina 2020)

arguments, déjà évoqués dans le débat sur démocratie et développement, s'ajoute également la nécessité pour une politique climatique efficace d'intervenir dans les comportements privés individuels et dans les libertés économiques de marché, ce qui peut mettre en porte-à-faux un régime libéral, reposant sur les libertés et l'indépendance des sphères publiques et privées.

Dans ce domaine également les liens sont réciproques, la démocratie pourrait également être mise en danger par le changement climatique, au profit des populismes, et celui-ci être ainsi un facteur de l'érosion démocratique et de la montée des populismes.

Ainsi, selon Jamieson et Di Paola (2017), la légitimité de la démocratie repose sur deux piliers : la capacité de résolution des problèmes rencontrés par les citoyens (légitimité par l'utilité publique) et la capacité à exprimer les préférences collectives (légitimité par l'expression citoyenne). Or ces formes de légitimité, se renforçant souvent l'une l'autre, conduisent dans le domaine du climat à une forte tension, due au fait que les bénéfices de la résolution du problème climatique vont largement vers des cibles « non citoyennes », distantes dans l'espace (les citoyens des autres pays), le temps (les futures générations) et même la génétique (les non-humains) :

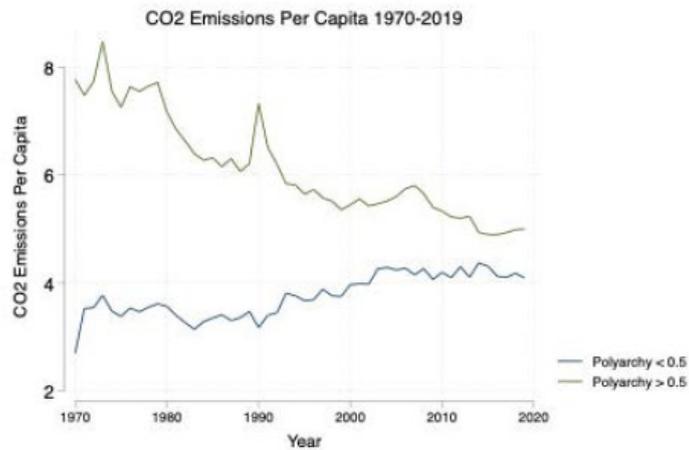
“We thus face an apparent dilemma: if democracies fail to successfully address climate change and other problems of the Anthropocene, their legitimacy will be challenged on public utility grounds. If they aggressively attempt to address them, their legitimacy will likely be challenged on expressed preference grounds. Either way, we can expect the power of populist figures and movements to grow.” (Di Paola & Jamieson, 2017)

Mais ces fortes tensions entre démocratie et changement climatique ne débouchent pas pour autant sur une quelconque alternative en matière de régimes politiques. Contrairement au cas de la croissance économique, il n'existe pas l'équivalent d'une « thèse Lee » dans le domaine de la transition bas carbone, c'est-à-dire d'exemple d'autocratie qui aurait témoigné de performances supérieures aux démocraties en matière de réduction de gaz à effet de serre.

Les analyses quantitatives réalisées sur le sujet confirment ce constat (V-Dem Institute, 2021). Il est toutefois très difficile de comparer les politiques de réduction d'émissions entre démocraties et autocraties du fait qu'elles se situent respectivement à des moments différents de leurs processus de développement. Les faits bruts sont clairs de ce point de vue : les démocraties sont beaucoup plus émettrices que les autocraties et en même temps davantage engagées dans des processus de réduction d'émissions (V-Dem Institute, 2021).

Figure 17. Émissions de CO2 par habitant entre 1970 et 2019 selon le niveau de polyarchie

FIG 1. EMISSIONS DEMOCRACIES AND AUTOCRACIES (V-DEM DATA AND OUR WORLD IN DATA)



Il est toutefois difficile d'en tirer des conclusions de ces tendances. Quelques auteurs ont essayé de mesurer l'effet du régime politique sur les réductions en contrôlant l'effet richesse. Clulow (2019) conclut ainsi que les réductions d'émission sont supérieures dans les régimes démocratiques à ce qu'elles sont dans les régimes autocratiques toutes choses égales par ailleurs. Les arguments ne manquent pas pour appuyer ce constat qu'il s'agisse d'une plus forte adhésion des démocraties aux engagements multilatéraux, d'un plus grand prix accordé à la vie humaine, de la place donnée à la société civile et à l'expression des défenseurs de valeur et d'intérêt tels que la protection de la nature, ou enfin de la place donnée à la délibération.

Si les régimes démocratiques ne répondent pas au défi du changement climatique, ce n'est pas dans des alternatives autocratiques qu'il faut chercher les réponses mais bien dans une inflexion des pratiques démocratiques. De nombreux auteurs se font ainsi les avocats d'un approfondissement de la démocratie délibérative afin notamment de mieux prendre en compte les connaissances et d'élargir l'expression d'intérêt collectif au-delà des seuls intérêts des citoyens tels qu'exprimés par les suffrages (Dryzek & Niemeyer, 2019; Willis, 2020).

*
* *

La recherche d'un lien causal entre le type de régime politique à la croissance économique, aux différents stades de développement possibles, s'est avérée peu fructueuse en dépit de considérables efforts et de théories successives. La part idiosyncratique des trajectoires politiques, économiques et sociales, et de leurs interactions, propre à chaque communauté nationale prime sans doute sur une quelconque loi de l'histoire.

Mais dès que l'on élargit la notion de développement au-delà de la seule richesse matérielle collective (et donc aussi de la puissance des nations) à des éléments de bien être, d'étendue et d'égalité des droits et de libertés des individus, la distance entre développement et démocratie s'estompe jusqu'à l'absorption de cette dernière dans une vision étendue du développement comme libertés.

La question climatique est-elle de nature à renouveler le regard sur le lien entre démocratie et développement ? Il est trop tôt pour le dire et même si elle pourrait constituer un véritable défi à la pratique démocratique existante, les régimes non démocratiques semblent néanmoins encore moins armés pour y faire face.

3. Les institutions de développement à l'appui de la démocratisation ?

3.1 A la frontière du champ des institutions de développement

3.1.1 L'extension du domaine du développement

Les institutions d'aide au développement ont suivi un chemin continu d'élargissement de la notion de développement. A son origine et jusque dans les années 1980, le développement est essentiellement conçu, par ces institutions, comme un processus de rattrapage caractérisé par l'enrichissement des nations, et mesuré par les PIB par tête nationaux. De cette origine le champ des institutions de développement va se déployer progressivement selon deux axes.

Le premier de ces axes d'élargissement va d'objectifs macro-économiques, exprimés à l'échelle nationale (croissance économique), vers des objectifs de bien être, de droits humains et de libertés impliquant l'échelon individuel, issus notamment de l'approche par les droits humains. Ce glissement s'est déroulé sur le long terme avec différentes étapes²³, mais dès 1986 les Nations-Unies adoptent une « déclaration sur le droit au développement » qui dès son premier article reconnaît un droit au développement au niveau individuel. La priorité donnée à la lutte contre la pauvreté dans les années 1990, peut être lue comme une sorte de passage depuis des objectifs macro-économiques (taux national de pauvreté) à des objectifs de droits humains et de bien-être individuels (aucun individu privé de ses droits et besoins élémentaires). Au tournant des années 2000, les OMD consacrent la prédominance des objectifs individuels dans le consensus sur le développement.

Le second axe d'élargissement va à l'inverse de l'échelle nationale à l'échelle planétaire en incluant la gestion des biens publics mondiaux dans le concept de développement. L'interdépendance globale autour de la gestion commune d'un stock de ressources finies est apparue au cours des années 1970 (*The Limits to Growth*, 1972), débouchant dans la décennie suivante sur le concept de développement durable (*Our Common Future*, 1987). Mais c'est à partir des années 1990 avec les grandes conférences environnementales que le développement devient un sujet planétaire résultant des trajectoires de développement nationales : approche théorisée notamment à travers le concept de biens publics globaux (Kaul et al., 1999).

Les ODD apparaissent comme une parfaite synthèse de l'enchevêtrement d'objectifs à ces trois échelles planétaires, nationales et individuelles : macro-économique (croissance, industrialisation dans les PMA), de politiques publiques nationales (agriculture, éducation) ou territoriales (villes), de distribution des richesses (diminution des inégalités), de protection des droits et libertés individuelles (lutte contre la pauvreté, accès à l'information, égalité de genre, égalités d'accès à la justice) et de

²³ Pour les premières d'entre elles : la naissance du mouvement humanitaire internationale à la suite de la guerre du Biafra en 1969, la promotion de l'approche par les biens essentiels dans les années 1970 (International Labour Office, 1976), l'intérêt porté aux sociétés civiles à partir des années 1980.

défis planétaires (vaccins, mix énergétique mondial, protection de la biodiversité, climat). L'interdépendance des échelles d'objectifs et la diversité des cibles font que les OMD abordent de multiples sujets qui recourent le champ du politique au sens large.

Les ODD constituent un aboutissement de l'extension du domaine des institutions de développement s'arrêtant cependant juste à la frontière du politique au sens le plus institutionnel du terme. L'objectif 16 de Développement Durable – Paix, Justice et Institutions Efficaces – reprend cependant de nombreuses cibles qui sont également des composantes de la démocratie libérale : promotion de l'Etat de droit, égalité d'accès à la justice, réduction de la corruption, transparence des institutions, participation aux décisions, libre accès à l'information, protection des libertés fondamentales. Les ODD recouvrent une conception large de la gouvernance démocratique qui toutefois n'inclut pas le libre choix des dirigeants, fondement de la démocratie électorale, et ne mentionne pas non plus explicitement la liberté d'expression ou la liberté de la presse.

3.1.2 Les ambivalences de l'aide au développement face au politique et à la démocratie

La définition officielle de l'aide au développement (APD) date de 1972 et a toujours cours. Elle vise le « *développement économique et le bien-être des pays en développement* »²⁴. Cette définition l'inscrit dans l'approche originelle d'un développement étroitement centré sur le rattrapage économique.

En 2016, l'OCDE tente de rapprocher l'APD des ODD, récemment adoptés, en reconnaissant que « *le développement, les droits humains et la paix et la sécurité sont indivisibles et interreliés* »²⁵ et étend en partie le champ de l'APD sans toutefois modifier sa définition. Dans les faits, l'APD finance dans de nombreux pays des actions visant toute la gamme des ODD bien au-delà du seul développement économique national, y compris la promotion de la démocratie.

Cette divergence entre le champ ouvert par la définition macro-économique officielle de l'APD et la diversité des actions réellement soutenue par les institutions internationales de développement dans le cadre du « mandat » des ODD est tout à fait symptomatique d'une ambivalence permanente quant au rôle de l'aide extérieure dans les pays en développement, et notamment à son rôle vis-à-vis du « politique » au sens large.

L'adoption à l'unanimité des ODD par 193 pays en 2015 pourrait laisser penser qu'un consensus autour d'une notion large du développement, et notamment incluant des dimensions politiques. Mais le développement auquel on adhère dans les grands rendez-vous internationaux et celui que l'on promeut dans l'exercice concret des politiques publiques domestiques peuvent s'écarter sur bien des sujets. En particulier, les responsables dans les pays en développement restent souvent attachés à un

²⁴ ODA consists of flows to developing countries and multilateral institutions provided by official agencies, including state and local governments, or by their executive agencies, each transaction of which meets the following test: a) it is administered with the promotion of the economic development and welfare of developing countries as its main objective, and b) it is concessional in character and contains a grant element of at least 25 per cent (OCDE 72 cité in OCDE 1996)

²⁵ (OECD, 2016).

rôle de l'aide extérieure réduit à des actions relevant prioritairement du seul développement économique (voir Moloï, 2017), dans le cadre d'un strict respect du principe de souveraineté²⁶.

Cette ambiguïté nord-sud sur le champ de l'aide au développement se manifeste sur le terrain par une pratique différenciée qui voit les institutions de développement intervenir essentiellement dans le champ économique dans les pays émergents, et plus généralement les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et sur un champ beaucoup plus large dans les pays fragiles ou en conflit et les PMA. Ainsi l'aide à la démocratie et à la société civile est essentiellement délivrée dans ces derniers pays (cf. ci-dessous).²⁷

Une seconde ambivalence parcourt constamment le monde du développement face à la prise en compte du politique qui tient à la motivation avec laquelle le champ du politique est abordé par les institutions de développement. L'aide au développement répond en effet à des motivations diverses d'avantages mutuels, d'influence et de promotion de valeurs, de solidarité ou encore de gestion de biens communs (Melonio et al 2022). Le champ du politique, et en particulier de la démocratie, est fréquemment abordé de deux points de vue distincts dans la relation entre donneurs et receveurs d'APD : celui des intérêts qui inscrit l'APD dans une relation géopolitique d'avantages mutuels et celui des valeurs qui confère à l'APD un rôle de vecteur d'« universalisme » à travers la promotion des droits humains, des libertés ou de la démocratie (Çıplak, 2016).

Ces deux approches de la relation d'APD – partenariat géopolitique et promotion de valeurs – peuvent entrer en résonance lorsque les valeurs à vocation « universelles » en question, dont la démocratie, sont partagées. Elles peuvent bien sûr entrer également en tension, du point de vue des bailleurs de fonds, lorsque les intérêts priment sur les valeurs et conduisent à des soutiens à des régimes politiques non soucieux des droits et libertés. Mais surtout la coexistence de motivations diverses, et les ambiguïtés et double discours qui peuvent en découler, est une des sources de la forte critique de « colonialité »²⁸ que le « Sud » adresse régulièrement à l'aide au développement²⁹. Le soutien à la démocratie se situe au cœur de cette ambiguïté et de cette critique³⁰.

²⁶ Selon un principe de division du travail par lequel « *chaque société est responsable du bien-être de sa population, tandis que la communauté internationale se doit de maintenir les conditions générales dans lesquelles chaque société peut s'épanouir* » (Beitz, 2000).

²⁷ Cette différenciation est d'ailleurs actée dans l'extension du rôle de l'APD adoptée par le CAD en 2016 (Voir note 23 ci-dessus) : « *We recommit to peacebuilding and statebuilding, good governance, and effective institutions as crucial means to support the 2030 Agenda in fragile and conflict-affected contexts* ».

²⁸ Définie par « l'articulation planétaire d'un système de pouvoir "occidental" [...] qui se fonde sur une infériorisation prétendument naturelle des lieux, des groupes humains, des savoirs et des subjectivités non occidentales » (Restrepo & Escobar, 2009).

²⁹ « *Geopolitically motivated policy makers tend to use democracy promotion as a stick with which to trash geostrategic rivals while giving geostrategic friends a free pass* ». (Carothers, 2020).

³⁰ Voir, par exemple, le colloque « from colonialism to democracy promotion ». University of Southern Denmark. Odense. 21-22 April 2007.

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629390701622630>

Ces ambivalences sont abordées différemment selon la nature des institutions de développement concernées. Le système multilatéral, notamment celui des banques de développement (Banque mondiale et banques régionales), mais aussi celui des institutions spécialisées des nations-Unies (FAO, ONUDI, etc.) a un mandat purement économique et social détaché de toute considération politique, comme en témoigne par exemple l'article ci-dessous des statuts de la Banque mondiale :

« La Banque et ses dirigeants n'interviendront pas dans les affaires politiques d'un État-membre quelconque, ni ne se laisseront influencer dans leurs décisions par l'orientation politique de l'État-membre (ou les États-membres) en cause. Leurs décisions seront fondées exclusivement sur des considérations économiques, et ces considérations seront impartialement pesées afin d'atteindre les objectifs énoncés à l'art. I ». (Banque Mondiale, 2012).

Cette impartialité trouve toutefois naturellement des limites, notamment dans la mesure où il est possible de séparer la politique et les politiques en face d'objectifs de plus en plus élargis.

Les institutions bilatérales d'aide ne sont pas dans la même situation : leur coopération est incluse dans une relation politique multiforme (politique, diplomatique, commerciale, militaire), dont la promotion de valeurs et de modèles est un objectif explicite au titre de l'influence. Les coopérations bilatérales des démocraties avancées sont en première ligne de la gestion délicate de l'ambivalence entre le rôle géopolitique et le rôle universaliste de l'aide au développement.

Cependant la plupart des institutions bilatérales mènent ou financent des programmes d'appui à la démocratie, voire ont inscrit la promotion de la démocratie parmi les priorités de leur politique d'aide au développement (cf. ci-dessous).

Et cela d'autant plus que les pays émergents, qui constituent des nouveaux donneurs au titre de la coopération sud-sud généralement non enregistrée en APD, font principes d'une vision développementale centrée sur la croissance économique, d'un respect strict des souverainetés des pays partenaires et de l'absence de tout universalisme³¹.

Ces complexités de l'aide au développement face à la promotion de la démocratie, et plus largement face à la question politique doivent être brièvement analysées en perspective historique.

³¹ "China has been providing foreign assistance to other countries and regions within the "South-South Cooperation" framework ... : not imposing any political conditions, not interfering in the internal affairs of the recipient countries, and fully respecting their right to independently choosing their own paths and models of development" (Zhao, 2023, p. 37)

3.2 Face au politique : perspective historique

3.2.1 La machine antipolitique

Dans une synthèse historique, Thomas Carothers (2010)³² distingue deux courants de pensée, associés à des communautés de praticiens, constamment présents au sein des institutions de développement : les « promoteurs du développement », qui conçoivent ce dernier comme un processus apolitique de transformation économique et technique au niveau national, et les « promoteurs de la démocratie », plus largement de la prise en compte du politique, attachés aux institutions, aux droits et aux libertés individuels.

Comme analysé ci-dessus, le courant de la promotion du développement, essentiellement porté par des économistes et des experts des différents secteurs économiques, sociaux et environnementaux, a été quasi-hégémonique pendant les premières décennies de l'aide au développement. Non seulement les objectifs poursuivis relevaient du simple rattrapage économique, mais l'adhésion collective à la théorie de la modernisation laissaient penser que la transformation politique suivrait la transformation économique.

L'aide au développement se construit comme l'instrument de sortie du sous-développement via le comblement d'un déficit macro-économique (d'épargne, de devises) par le financement de projets d'investissements.

Dès les années 1970, il apparaît que l'addition de projets techniques et sectoriels ne peuvent entraîner le rattrapage économique, s'ils ne sont pas inclus dans un cadre politique leur conférant une réelle efficacité développementale.

Mais, l'imposition de politiques libérales par les institutions de Bretton Woods qui en résulte constitue en fait un bond en avant dans la technicisation du politique. Les institutions de développement séparent alors totalement, dans le cadre des ajustements structurels, les politiques (*policies*) du politique (*polity*). Les premières deviennent l'affaire des institutions financières internationales, jusqu'à parfois être entièrement écrites par ces dernières, dépolitisées par un argumentaire d'efficacité économique. De manière sous-jacente, les institutions de développement semblent dans cette période presque préférer les régimes autocratiques où les décisions relèvent du seul exécutif gardien de la rationalité économique (Van de Walle, 2012). De fait, le jeu politique se trouve réduit à une simple compétition pour l'exercice du pouvoir, laissée dans une certaine indifférence aux mains des acteurs locaux, sans incidence sur le contenu des orientations politiques, et donc dans le meilleur des cas à une démocratie considérablement affaiblie.

³² Thomas Carothers, co-auteur notamment d'un ouvrage de référence "*Development Aid Confronts Politics: the Almost Revolution*" (Carothers & De Gramont, 2013), peut être considéré comme le chercheur ayant le plus étudié la prise en compte de la question politique par les agences d'aide internationale.

L'expression de « *machine antipolitique* », issue de James Ferguson³³, sera souvent employée pour qualifier cette conception de l'aide au développement, qui consiste à dépolitiser les enjeux locaux en les insérant dans une vision technocratique de problèmes à résoudre entièrement économiques et techniques –de réforme, de moyens, d'organisation, de formation– construits autour des solutions que les institutions de développement sont susceptibles d'apporter.

Dès les années 1980, les promoteurs de la démocratie, experts des sciences politiques ou juridiques, vont commencer à émerger au sein du champ du développement, essentiellement à travers deux champs d'actions : le démarrage de programmes d'appui à la société civile des pays en développement d'une part, et d'autre part le financement, à l'extérieur des institutions d'aide, d'un certain nombre de fondations dont la vocation est la promotion de la démocratie y compris au Sud³⁴.

Mais, c'est dans les années 1990 que la question démocratique va réellement faire irruption dans le champ de l'aide au développement.

3.2.2 L'irruption de la question démocratique

Le passage à la décennie 1990 va représenter un point de bascule du point de vue de la prise en compte de la question politique, et démocratique, par les institutions de développement. Les objectifs de développement connaissent alors un premier élargissement vers les droits et libertés humains. Mais c'est évidemment le changement du contexte international qui est déterminant : la chute du communisme soviétique et le rêve de « fin de l'histoire » qui en a découlé, l'extension de la troisième vague de démocratisation à de grands ensembles de pays en développement en Europe de l'est et en Afrique. On a vu ci-dessus qu'une nouvelle orthodoxie venait alors remettre en cause la théorie de la modernisation pour considérer la démocratie comme un facteur positif, voire un préalable, au développement.

A partir de 1990, les bailleurs de fonds vont se mettre à appuyer la démocratisation dans les pays en développement. L'Union Européenne par exemple inscrit dans le traité de Maastricht comme objectif pour sa politique extérieure « *le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentale* » (Article 121, 1992). Mais plusieurs coopérations bilatérales suivent le même mouvement.

³³ Dans un livre célèbre, *"The anti-politics machine : « development, » depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho"*, James Ferguson (1994) analyse comment la Banque mondiale « invente » un Lesotho sans enjeu politique afin d'y résoudre les problèmes économiques ainsi construits par les réponses techniques d'un projet de développement.

³⁴ Par exemple, *"National Endowment for Democracy Konrad Adenauer Foundation, Friedrich Ebert Foundation, Netherlands Institute for Multiparty Democracy"*, *Westminster Foundation for Democracy, Danish Institute for Parties and Democracy, Asia Foundation*, etc.

“Over the course of the 1990s, a number of aid organizations, including USAID, CIDA, and Sida, added democracy to their core agenda. These agencies developed programs across the full spectrum of what quickly became a standard template of democracy aid—support for free and fair elections, political party development, constitutional reform, parliamentary strengthening, judicial and other legal institutional reform, local government strengthening, advocacy NGOs, independent media support, and democratic civic education.” (Carothers & De Gramont, 2013)

Mais au-delà de ce soutien direct et diversifié aux processus électoraux et aux institutions démocratiques, cette nouvelle prise en compte du politique va se manifester par aussi par des évolutions stratégiques ou transversales.

La conditionnalité démocratique. A partir de 1990, est apparu le concept de conditionnalité démocratique, liant l’attribution de l’aide aux avancées démocratiques et au respect des libertés et des droits de l’homme des pays receveurs. C’est l’Union Européenne qui a poussé le plus loin l’inclusion formelle de cette conditionnalité dans ses politiques (Éthier, 2001). Mais plusieurs bailleurs bilatéraux se sont exprimés dans le même sens³⁵. Dans la décennie suivante, la création du Millenium Challenge Coopération par les autorités américaines en 2004 procédait du même principe de nouer un partenariat privilégié avec des pays pauvres réalisant des avancées démocratiques.

La participation. Déjà présente dans l’action de nombreux acteurs, notamment de la société civile, la participation va devenir à partir des années 1990, et jusqu’à présent, un mot d’ordre pour les projets de toutes les agences de développement (Banque mondiale 1990). Cette évolution importante relève davantage de la démocratie locale que de la démocratie comme régime politique, mais mérite certainement d’être mentionnée.

La société civile. Dès les années 1980, les bailleurs de fonds ont commencé à soutenir directement les sociétés civiles des pays en développement, dont les organisations de défense des libertés démocratiques et des droits de l’homme. A partir des années 1990, ce soutien s’est imposé comme un mode d’action à part entière et croissant des institutions de développement. Aujourd’hui l’aide au développement destinée aux organisations de la société civile ou transitant par elles³⁶ représentent un peu plus de 20 milliards de dollars, soit environ 12% de l’aide totale (OECD, 2020).

³⁵ Le Président François Mitterrand a déclaré lors d’une conférence franco-africaine à La Baule que la France favoriserait les pays en voie de progrès démocratique dans ses allocations d’aide étrangère. Le Secrétaire d’État britannique aux Affaires étrangères, Douglas Hurd, a également déclaré devant le Conseil du développement d’outre-mer que l’aide britannique favoriserait les pays en marche vers le pluralisme et les droits de l’homme. En 1990, Herman Cohen, secrétaire d’État adjoint américain aux Affaires africaines, a également annoncé que la démocratisation serait ajoutée à la réforme de la politique économique et aux droits de l’homme en tant que conditions pour l’aide américaine (voir Ake, 1991).

³⁶ Les organisations de la société civile (OSC) peuvent soit être récipiendaire d’aide, auquel cas celle-ci finance directement l’activité de l’OSC, soit servir d’intermédiaire dans le cadre de la réalisation d’un projet dans une région donnée, auquel cas l’OSC appui à la réalisation d’un projet spécifique sur les fonds d’un bailleur.

La gouvernance démocratique. La gouvernance apparaît dans le champ du développement dans les années 1990 (cf. ci-dessus) pour devenir aujourd'hui à la fois un secteur à part entière, pour la plupart des institutions d'aide, et un thème transversal pour l'ensemble de l'action sectorielle. Cet élargissement a été progressif. Dans un premier temps, la gouvernance s'est trouvée étroitement cantonnée à une dimension bureaucratique (au sens de l'efficacité de l'Etat), mais s'est progressivement ouverte à des dimensions plus politiques telles que l'égalité des droits (égalité de genre en premier lieu), les relations Etats-citoyens (redevabilité, lutte contre la corruption, protection du justiciable) ou la protection de certaines libertés (liberté d'expression, d'association, de culte). Le concept de gouvernance démocratique, fusion de dimensions bureaucratiques et politiques, a ainsi pris corps à partir de la fin de la décennie 1990. La gouvernance démocratique contient également ce que l'on pourrait qualifier (avec l'éducation de base) d'« infrastructures de la démocratie », c'est-à-dire ce qui rend possible les avancées vers l'égalité citoyenne, comme l'information mais aussi l'universalisation de l'Etat civil et plus généralement la convergence entre droits pratiques et droits théoriques.

Ces éléments – appuis directs, ouvertures stratégiques, pratiques transversales – forment l'ossature d'une action diversifiée de promotion de la démocratie des institutions de développement dans les pays receveurs d'aide.

Pour autant, ils ne se substituent pas, mais plutôt entrent en tension, avec la machine antipolitique qui est toujours à l'œuvre au sein des institutions de développement, y compris dans ces nouveaux domaines ou nouvelles pratiques. Ainsi, l'enjeu de gouvernance est souvent susceptible d'être circonscrit à un enjeu technique d'efficacité – d'organisation, de moyens et de compétences – largement indépendant des questions démocratiques.

“The good governance agenda in particular, was subject to a sustained critique for being misguided and technocratic. Rather than bringing politics into development, it was found to have taken politics out of governance, thus becoming the problem that it had purported to fix.”
(Venugopal, 2022)

La même critique est adressée à l'aide à la société civile qui peut avoir l'effet de détourner les organisations civiles de leurs fonctions associative et militante pour les transformer en opérateurs technocratiques de mise en œuvre de programmes de développement. Ainsi, selon Achille Mbembe la démocratie elle-même s'est trouvée dépolitisée par le développement.

« C'est ainsi que la question de la démocratie fut dépolitisée. Depuis les années 1990, la réforme de l'État et la démocratisation des régimes politiques africains sont systématiquement abordées non dans une perspective (géo)politique, et encore moins historico-culturelle, mais selon un prisme exclusivement managérial et néo-institutionnaliste. » (Mbembe 2022a)

Malgré ces réserves, l'irruption démocratique a amené des changements durables dans les stratégies et pratiques d'aide au développement. La gouvernance démocratique, les programmes d'appui à la société civile, la participation sont aujourd'hui des éléments établis et importants des stratégies des

institutions de développement. Mais, il a fallu également compter à partir du début du XXI^{ème} siècle avec un retour de la géopolitique dans l'aide au développement.

3.2.3 Le retour de la géopolitique

Le XXI^{ème} siècle marque incontestablement un retour de la géopolitique dans l'aide au développement.

“Globalisation challenges, such as violent conflicts, increasing migration and numbers of refugees, as well as climate change as a global challenge, have turned discourses on development cooperation away from development-oriented motives towards the strategic interests of development cooperation providers, such as expanding their own political and economic opportunities” (Chaturvedi et al., 2021).

La rupture débute à la suite du 11 septembre 2001 qui marque un nouveau tournant en matière de lien entre APD et politique.

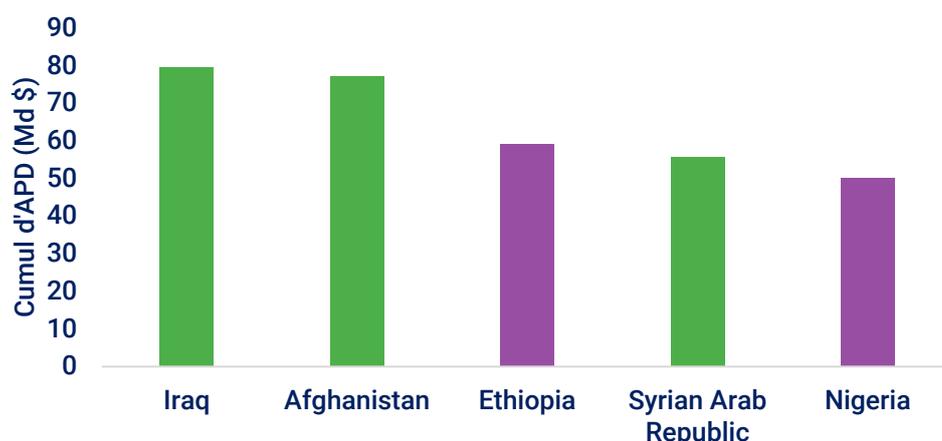
“Not least since 11 September 2001, a group of countries has quickly moved from the periphery of the international community to the top of the policy agenda. It is an extremely heterogeneous group of 30–50 countries, which are loosely characterized by weak institutions and poor governance, often in combination with violent conflict” (von Engelhardt, 2018).

Les « Etats fragiles » entrent sur la scène de l'aide au développement et avec eux une nouvelle ère d'insécurité internationale où la politique de développement va de manière croissante se voir affecter un rôle de prévention ou de protection contre les menaces internationales de déstabilisation, de terrorisme et même progressivement et de manière moindre de flux migratoires importants³⁷.

Les bailleurs de fonds vont alors être amenés à s'investir de manière importante dans toutes les dimensions, y compris politiques et institutionnelles, des pays fragiles considérés comme des enjeux de sécurité internationale, comme le montre le graphique ci-dessous des principaux receveurs d'aide publique au développement au XXI^{ème} siècle.

³⁷ *“Western societies appear to be undergoing a historic shift away from projecting influence around the world and toward insulating themselves from external influences.”* (Carothers, 2020).

Figure 18. Principaux récipiendaires d'APD au XXI^{ème} siècle entre 2000 et 2019



Source : OCDE

L'APD dans les années 1990 avait été imaginée comme venant appuyer les évolutions démocratiques locales, en partie débarrassée des considérations géopolitiques qui avaient été celles de la guerre froide. La présence de pays comme l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie parmi les principaux receveurs d'aide du siècle marque nettement le retour de la géopolitique dans l'APD, et avec elle de la tension entre une APD à vocation universaliste et une APD protectrice d'intérêts bien compris (cf ci-dessus). En 2019, 38 % de l'APD était affecté à des pays en situations de conflit ou de fragilité au sens de la Banque mondiale. Cette proportion était de 15% en 2000. En 2022, le premier receveur d'APD est l'Ukraine avec 16.1 mds \$, soit 7.8% du total de l'APD.

Au-delà même des enjeux géopolitiques de sécurité, l'APD est devenue de manière croissante la réponse à des chocs internationaux : crises humanitaires, crises sécuritaires, crises de réfugiés, crises climatiques, crises sanitaires³⁸. L'aide aux réfugiés, autrefois marginale, représente ainsi 29.3 mds \$ en 2022, soit 14.4% de l'APD totale.

Un autre élément fondamental de cette re-géopolitisation est l'émergence des grands pays émergents comme nouveaux bailleurs (Chaturvedi et al., 2021). Ces nouveaux acteurs de l'aide internationale non seulement intensifient les relations de concurrence entre bailleurs de fonds sur certains partenariats ou certaines ressources, mais ils proposent également un modèle concurrent de développement³⁹ mais aussi de coopération basée sur l'horizontalité, la non-ingérence et la priorité au développement économique, c'est-à-dire en particulier la non injonction en matière de démocratie ou de droits humains dans les relations de coopération.

³⁸ 10% environ de l'APD a été consacrée à la réponse COVID en 2020 et 2021.

³⁹ « La plupart des puissances qui comptent sont par conséquent en train d'échafauder de « nouvelles stratégies globales avec l'Afrique ». À cette fin, elles ont mis en place des programmes destinés non seulement à les repositionner sur le continent, mais aussi à montrer que l'autoritarisme peut être un modèle de développement aussi valable et aussi effectif que tous les autres. » (Mbembe 2022b).

3.3 L'aide à la démocratisation : éléments de bilan

3.3.1 L'allocation de l'aide favorise-t-elle les démocraties ?

Une première façon de poser la question « l'aide a-t-elle favorisé la démocratie ? » est de déterminer si les stratégies d'allocation de l'aide ont donné une prime aux pays démocratiques ou au pays en cours de démocratisation.

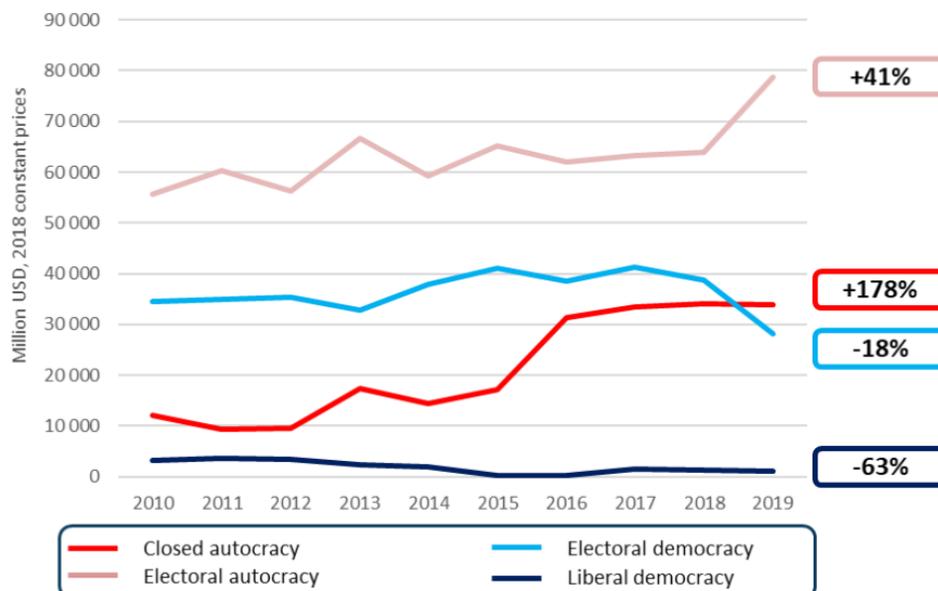
L'étude économétrique des déterminants de l'allocation de l'aide a été un sujet d'intérêt jusqu'au début des années 2000, notamment dans le cadre du débat sur la sélectivité de l'aide initié par la Banque mondiale (Alesina & Dollar, 2000). C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui et il est difficile de trouver des études récentes analysant un éventuel effet démocratique influençant l'allocation de l'aide.

Si cet effet existe, il est dans le meilleur des cas secondaire. L'ensemble des analyses s'accordent sur le fait que les critères déterminants de l'allocation de l'aide sont les « besoins » (mesurés le plus souvent en niveau de pauvreté), les intérêts des donateurs et la population du pays receveur. L'effet de la « bonne gouvernance », et le cas échéant des libertés associées, était généralement jugé positif mais de second ordre dans les études anciennes (Alesina & Dollar, 2000; In'airat, 2014; Neumayer, 2003). On peut penser que sur la période récente, l'influence géopolitique et le rôle croissant des crises ont contribué à affaiblir ce déterminant secondaire de l'allocation de l'aide. Avec le recul, la conditionnalité démocratique semble avoir dans l'ensemble eu peu d'impact sur l'action des bailleurs de fonds (Youngs, 2010).

En effet, combiné avec le recul démocratique analysé dans la première partie, le nouveau contexte de l'aide internationale conduit à un financement dirigé de manière croissante vers des régimes autocratiques⁴⁰, comme le montre clairement le graphique ci-dessous.

⁴⁰ L'OCDE (2022) note par exemple une multiplication par un facteur 19 de l'aide humanitaire accordée à des autocraties fermées sur les dix dernières années.

Figure 19. Allocation de l'APD selon la nature du régime des pays receveurs entre 2010 et 2019



OFFICIAL DEVELOPMENT ASSISTANCE BY REGIME CONTEXT (2010-19) © OECD 2022

Source : OECD (2022)

De même, la part de l'aide allant dans des pays où la démocratie est en régression⁴¹ est passée d'un tiers en 2000 à deux tiers en 2020.

Néanmoins, l'OCDE (2022), en analysant les épisodes majeurs de démocratisation et d'« autocratisation sur la dernière décennie, conclut qu'il existe bien une « prime » en réponse aux processus de démocratisation sous forme de suppléments d'aide⁴².

“ODA demonstrates a consistent pattern in responding to countries that democratise: they were generally rewarded with an increase in ODA, including more governance support. This is not the case for countries that autocratise in which ODA responses are more mixed”. (OECD 2022)” (OECD, 2022).

Cette « récompense » à la démocratisation ne fait qu'atténuer les différents facteurs qui se sont superposés dans les décennies récentes à ce qui pourrait être une stratégie d'allocation de l'aide en fonction de la nature des régimes des pays partenaires. Il en est ainsi de la logique géopolitique de réponse aux crises et aux menaces mais aussi de l'attention croissante portée aux biens publics mondiaux par l'aide au développement (cf. ci-dessous).

⁴¹ Mesuré comme un recul annuel de l'indice de démocratie électorale de V-Dem.

⁴² “ODA demonstrates a consistent pattern in responding to countries that democratise: they were generally rewarded with an increase in ODA, including more governance support. This is not the case for countries that autocratise in which ODA responses are more mixed”. (OECD, 2022)

3.3.2 L'aide au développement a-t-elle un impact sur la démocratie ?

Un certain nombre d'analyses ont essayé de mesurer statistiquement un éventuel impact de l'aide au développement sur la démocratisation des pays receveurs. Ces études statistiques testent notamment l'hypothèse, parfois supposée à partir d'exemples dans la littérature socio-politique, d'une relation inverse où l'aide pourrait, dans des pays fragiles notamment, conforter des autocraties en place (Bräutigam & Knack, 2004; Hagmann & Reyntjens, 2016) ou pourrait entraver la démocratie en privilégiant des relations étroites avec le pouvoir exécutif au détriment de la vie politique parlementaire et de la redevabilité auprès des citoyens/électeurs (Van de Walle, 2012).

Une revue systématique récente de cette abondante littérature (Gisselquist et al., 2021) permet d'en dresser les principaux résultats. Globalement les études statistiques ne concluent pas quant à l'impact de l'APD sur le niveau de démocratie du pays receveur. Cela peut rassurer quant à un éventuel impact négatif qu'aurait l'APD sur la démocratie. Mais le principal étonnement que l'on peut avoir face à ce résultat est le nombre d'études qui y ont été consacrées (64 recensées par la revue systématique, voir tableau ci-dessous). En effet, l'impact de l'aide sur la démocratie ne peut que combiner l'impact de l'aide sur le développement, dont une littérature considérable établit des preuves fragiles (voir Howarth, 2017 pour une synthèse), et l'impact du développement sur la démocratie, pour lequel une littérature encore plus abondante est elle-même inconclusive (voir section précédente). L'APD globale, dans ses multiples déclinaisons, agit sur la démocratisation par de nombreux canaux, sans doute contradictoires dans leurs effets, directs et indirects, sur des pas de temps très différents de sorte que le test d'un modèle causal universel entre ces deux variables apparaît peu pertinent.

Le fait que l'aide au développement ait tendance à conforter les régimes en place, qu'ils soient autocratiques ou démocratiques, ou encore qu'une aide à l'éducation ait sur le long terme des effets positifs sur l'évolution démocratique d'un pays sont des hypothèses vraisemblables, soutenues par des analyses locales de contexte, mais elles ne peuvent pas trouver à l'échelle globale de confirmation sous forme de preuves statistiques.

Plus intéressant est le test de l'impact de l'« aide consacrée à la démocratie » sur la démocratisation des pays receveurs. La chaîne causale est mieux identifiée et l'impact supposé a lieu dans un délai court, même si les définitions de l'aide à la démocratie sont différentes selon les études passées sous revue⁴³. On voit dans le tableau ci-dessous que les études testant cette relation aboutissent majoritairement à un résultat significativement positif (26 modèles testés sur 40, soit les deux-tiers). D'autres modèles ont croisés l'aide à la démocratie avec des sous-catégories (assistance technique, aide projet) et reportent également des résultats majoritairement positifs.

⁴³ Certaines définissent comme « aide à la démocratie » la seule aide aux élections, d'autres y ajoutent l'aide à la société civile, l'aide aux médias et même aux institutions ou aux droits humains (Gisselquist et al. 2021).

Tableau 4. Conséquences de l'APD sur la démocratie dans les pays récipiendaires identifiés dans la littérature

Nombre d'études par type d'aide	Effet positif	Effet négatif	Effet nul
Aide au développement (64)	39	30	19
Aide à la démocratie (32)	26	9	5
Aide à la démocratie + autres (36)	29	11	5

Source : (Gisselquist et al., 2021)

Naturellement, cet impact plutôt positif doit être nuancé en remarquant que souvent l'aide à la démocratie est apportée dans des contextes où les conditions d'une avancée démocratique existent (société civile, média par exemple). Une aide aux élections ne peut être apportée que si le régime en place a décidé d'organiser des élections. Dit autrement, il y a endogénéité entre avancées démocratiques et aide à la démocratie. Mais cette remarque peut s'appliquer très généralement à l'aide au développement : son impact ne peut être que la combinaison de ses moyens avec les efforts des acteurs locaux. Les études existantes semblent donc plutôt conforter ce rôle de l'aide en soutien à la démocratie comme co-facteur de la démocratisation des pays receveurs.

3.3.3 Une intégration partielle du politique dans les pratiques d'aide au développement

Les promoteurs de la démocratie sont toujours restés tout à fait minoritaires face aux promoteurs du développement technique et apolitique, pour reprendre les catégories de Carothers et de Gramont (2013, cf. ci-dessus). De plus, dans une rétrospective récente, Carothers (2020) constate que le courant de promotion de la démocratie a cessé de progresser au sein des institutions de développement depuis les années 2010. Néanmoins, la promotion de la démocratie s'est enracinée de manière variable dans les politiques, les stratégies et les opérations des bailleurs de fonds.

Une analyse comparative des bailleurs de fonds européens (European Partnership for Democracy, 2019) établit quatre cas de figures :

- ✓ les pays ayant une politique extérieure explicite de soutien à la démocratie « au-dessus » de la politique de développement (Danemark mais aussi Espagne) ;
- ✓ les pays dont le soutien à la démocratie constitue une partie intégrante de la politique de développement (Suède mais aussi Pologne) ;
- ✓ les pays ayant un document de politique ou de stratégie de soutien à la démocratie séparé de leur politique de développement (Norvège, Finlande) ;
- ✓ les pays n'ayant pas de politiques ou stratégies de soutien à la démocratie (Royaume-Uni, France, Allemagne).

Une analyse plus approfondie (faite dans EPD 2019) se doit de croiser ces politiques déclaratives avec des niveaux de priorité réels et des montants financiers. Néanmoins, les pays scandinaves se distinguent nettement par le niveau d'intégration du soutien à la démocratie au sein de leur action

extérieure. A l'inverse les bailleurs des plus grands pays sont ceux où l'intégration est la plus faible. Pour ces pays, le soutien à la démocratie est abordé indirectement par l'intermédiaire des stratégies d'amélioration de la gouvernance et/ou de promotion des droits humains.

Ces résultats ne surprennent pas, les pays scandinaves sont ceux qui basent le plus leur politique de développement sur la promotion de valeurs à vocation universelles, dont la démocratie, alors que les plus grands bailleurs ont souvent un angle de défense d'intérêts, notamment géopolitiques et/ou de voisinage, plus prononcé. De plus ces grands bailleurs ont souvent une priorité économique plus forte dans leurs stratégies en lien avec des instruments financiers plus proches du marché que les simples subventions.

De ce point de vue, ces grands bailleurs se rapprochent des institutions multilatérales pour lesquelles, de la même façon, la question des libertés politiques est indirectement abordée via les droits humains⁴⁴ (et la gouvernance). Contrairement à la démocratie, l'approche par les droits humains n'est pas une seule question de valeurs, mais s'appuie sur une base juridique notamment ayant trait à l'inclusion dans un « *explicit normative and analytical framework grounded in a consensual global legal regime of international human rights treaties.* »

Si l'intégration de la promotion de la démocratie « par le haut », c'est-à-dire au sein des institutions politiques, est partielle et différenciée au sein des institutions de développement, elle est toutefois beaucoup plus répandue et prononcée en ce qui concerne la « démocratie par le bas », notamment en termes de participation, de transparence et de redevabilité citoyenne.

⁴⁴ Le bilan de cet engagement est fait régulièrement à travers une publication conjointe de la Banque mondiale et de l'OCDE intitulée « *Integrating Human Rights into Development* » (World Bank & OECD, 2016). La quatrième édition prévue pour 2023 est en cours de publication.

“the first step for many democracy practitioners was to come to terms with the fact that every element of democratic consolidation is more about working out conflicting political interests than achieving technical improvements. Many governance advocates go further and argue that governance principles such as participation, transparency, inclusiveness, and accountability should apply across all sectors.” (Carothers & De Gramont, 2013)

Les promoteurs de la démocratie ont dans ce sens notablement fait évoluer l'ensemble des pratiques de développement autour de ces notions de participation, d'implication de la société civile ou de redevabilité.

3.4 Au-delà de l'aide : quelle place pour le soutien à la démocratie ?

3.4.1 Les deux futurs de l'aide au développement

Le financement des biens publics mondiaux (BPM) est appelé à prendre une place croissante et prépondérante dans le financement du développement. Un tiers de l'aide au développement présente déjà aujourd'hui un co-bénéfice climat. Ce financement revêtira des formes bien différentes : pour le seul climat les enjeux d'atténuation, d'adaptation et de pertes et préjudices appellent déjà à des logiques séparées.

Dans quelle mesure ces financements se développeront-ils à partir de nouveaux outils de financement ou au sein de l'aide publique au développement ? Cette question dépasse largement le cadre de la présente réflexion. Mais on peut argumenter que l'importance croissante donnée aux biens publics mondiaux contribuera à affaiblir la prise en compte du politique dans les politiques d'aide au développement. En premier lieu, les règles du financement des BPM ont vocation à être négociées de plus en plus au sein d'accords internationaux, à l'image par exemple du futur fonds de compensation pour les pertes et préjudices liés au climat, qui seront par nature indifférents au type de régime politique des parties prenantes.

En second lieu, les enjeux environnementaux internationaux confèrent à l'aide publique internationale un rôle déterminant de mobilisation des flux privés, afin de susciter un effet de levier permettant de changer d'échelle en matière d'investissement en faveur des transitions bas-carbone et de la protection de la nature. Là encore, la question démocratique, mais aussi les préoccupations de droit humains ou de gouvernance publique, n'y auront pas une place centrale.

En parallèle du financement des BPG, le second enjeu majeur des politiques de développement sera la contribution à la gestion internationale des fragilités et des crises (Melonio et al., 2022) dans une triple optique de prévention des risques globaux, de concurrence géopolitique locale et de solidarité internationale. Les pays fragiles concentrent aujourd'hui, et plus encore à l'avenir, les principaux défis de développement en même temps que de forts enjeux de sécurité globale. 60% de l'aide au développement géographiquement attribuable est aujourd'hui destinée à des contextes fragiles au sens de l'OCDE. Ce pourcentage est appelé à s'accroître : à l'horizon 2030, 86% des personnes les plus

pauvres du monde vivront dans un contexte de fragilité (contre 62% en 2015 et 73% aujourd'hui, OECD 2022).

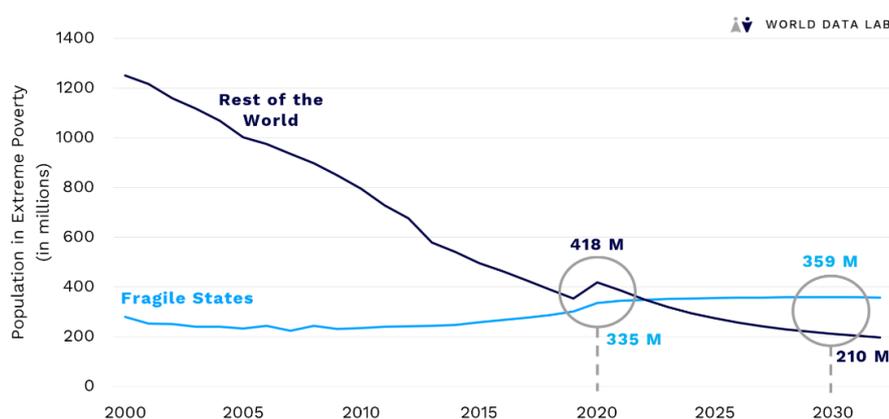
C'est l'action dans ces contextes de fragilité et de crises qui concentrera de manière croissante la question politique, et en particulier démocratique, dans les politiques d'APD.

3.4.2 Une aide plus sensible au politique

C'est dans les contextes de fragilité et de conflit que l'action des bailleurs de fonds en faveur de la démocratie a été dans le passé la plus importante, notamment sous forme de *state-building* ou de *nation-building*. Le bilan récent en semble fortement décevant, notamment devant des échecs répétés en Lybie, en Afghanistan, en Irak et au Mali.

Plus globalement la pauvreté ne recule pas dans les contextes de fragilité en dépit des efforts fournis par l'aide internationale.

Figure 20. Nombre de personnes en situation de pauvreté absolue dans les Etats fragiles⁴⁵



Source : World Data Lab

Ces éléments montrent qu'il y a sans doute peu à espérer à l'avenir d'une poursuite à l'identique de l'aide dans les situations de conflit et fragilité. Là où les liens entre enjeux politiques locaux et développement sont solidement imbriqués, les approches technocratiques, de type « *business as usual* », trouvent plus rapidement leurs limites⁴⁶. C'est dans ce cadre que les promoteurs de la démocratie se sont fait les avocats d'une aide plus sensible au politique (*politically smart aid*).

⁴⁵ Ce graphique doit être interprété en tenant compte du fait que la liste des Etats fragiles (au sens de l'OCDE) n'est pas fixe dans le temps.

⁴⁶ A group of world leaders, including former UN Secretary-General Kofi Annan and former President of Liberia Ellen Johnson Sirleaf, came together with policy experts ... in June 2018 in Bellagio to draft a set of five principles and ten key approaches in order to build a platform for broader dialogue and action. At their core is a simple but powerful idea: the challenges of fragile states are inherently political, and therefore the starting point must be to keep politics at the centre of approaches to address them. ... Five key principles – articulated in the Bellagio

Selon ces analystes (Booth & Unsworth, 2014; Carothers & De Gramont, 2013, Rocha-Menocal 2021), une telle aide nécessiterait un certain nombre d'évolutions managériales et instrumentales (Thier, 2019): penser politiquement, s'inscrire dans les contextes, baser les interventions sur des diagnostics d'économie politique des acteurs, être plus flexible, prendre davantage de risques, diversifier les partenaires, mettre l'accent sur les processus et le changement et donc être moins centré sur des livrables mesurables ou encore ne pas chercher des solutions optimales mais des solutions convenables. Ces recommandations pourraient conduire à une remise en cause en profondeur de beaucoup de pratiques solidement ancrées dans les institutions de développement : la gestion par les résultats, l'accent mis sur la mesure de l'efficacité, et même dans une certaine mesure l'approche projet⁴⁷.

Dans les faits, l'aide sensible au politique, comme nous le rappellent Carothers et de Gramont (2013) dans leur approche historique, s'est souvent faite à côté des institutions de développement notamment au sein de structures spécialisées (Lodge et al., 2017).

3.4.3 Le soutien à l'innovation démocratique

Le recul démocratique analysé ci-avant, est sans doute un des phénomènes majeurs parmi les plus préoccupants, du XXI^{ème} siècle, dont les conséquences sont à redouter dans tous les domaines y compris parmi les objectifs cruciaux poursuivis par l'aide au développement : dans les crises sécuritaires et humanitaires dans tous les continents, mais aussi dans le domaine climatique par le double effet d'une part de l'affaiblissement du multilatéralisme et d'autre part des conséquences des *backlash* culturels au niveau de nombreux pays sur les prises de consciences des opinions nationales des enjeux environnementaux planétaires.

L'analyse de ce phénomène est récente et il semble à ce jour très peu avoir été étudié avec le prisme du développement, de l'aide au développement ou même de la préservation des biens publics mondiaux. Il faut avoir à l'esprit que l'aide internationale sera dans le meilleur des cas un élément utile mais tout à fait mineur face à ce phénomène mondial de recul démocratique,

Néanmoins Carothers (2020) appelle à une renaissance de la promotion de la démocratie dans ce nouveau contexte, centrée sur la lutte contre l'érosion démocratique. Cela pourrait passer en premier lieu par des partenariats renforcés avec les démocraties fragiles du monde en développement afin de lutter contre la fatigue et le désenchantement démocratique.

Le combat contre l'érosion démocratique peut renouveler l'agenda du renforcement des institutions par un accent mis sur les domaines où la démocratie est la plus souvent affaiblie : l'égalité citoyenne,

Consensus – must form the bedrock for a reinvigorated approach: keeping politics at the centre; local ownership; a transition from donor-led, many priorities to country-led, few priorities; inclusion and engagement from idea to implementation; and confidence building along the way” (Thier, 2019)

⁴⁷ « passer de la logique des projets à celle des parcours. Ceci requiert une nouvelle génération d'outils. » (Mbembe 2022a)

la promotion de la délibération, l'amélioration de la qualité de l'information et du débat public, la liberté des media, la liberté associative, la maîtrise des instruments numériques, etc.

Le nouveau champ de l'innovation démocratique s'ouvre aux actions de soutien international sous des formes très diverses, notamment s'attaquant aux fragilités ouvertes par l'érosion démocratique : les pratiques délibératives, la gestion des communs, la lutte contre la désinformation et la polarisation, l'amélioration du débat public, etc.⁴⁸ Comme cela a été le cas dans le passé, il est à prévoir que ce champ soit investi en périphérie des grandes institutions de développement notamment au sein des fondations politiques, de certaines ONG, voire des Think Tank (Lodge et al., 2017).

*
* *
* *

Le soutien à la démocratie a progressivement trouvé une place, minoritaire mais influente, dans l'action de l'aide au développement. Les actions de soutien direct semblent être des cofacteurs favorables aux processus de démocratisation. Surtout, les composantes d'une démocratisation « par le bas » tels que la participation, l'inclusion de la société civile aux politiques publiques, la redevabilité ont fait l'objet d'une réelle intégration dans les stratégies et instruments de l'aide.

Plusieurs évolutions pourraient toutefois remettre cet équilibre en question : le recul démocratique mondial, l'importance accrue des BPG, la re-géopolisation de l'aide au développement. C'est dans les situations de crises et de fragilité qu'une aide plus sensible au politique est la plus nécessaire, mais aussi là où l'aide est la plus critiquée pour son bilan passé.

Un nouveau souffle pour le soutien international à la démocratie pourrait passer par un renouveau des approches dans ces contextes de crise et un large soutien à l'innovation démocratique, notamment à travers des structures spécialisées.

⁴⁸ « L'apparition, à peu près partout, de nouvelles formes d'organisation, d'expression et de mobilisation parmi les jeunes générations témoigne de la vitalité des mouvements sociaux et de la vigueur des innovations en cours dans le champ de la création générale. L'accès aux réseaux numériques, par exemple, est en train de contribuer à l'augmentation des capacités délibératives. » (Mbembe 2022b)

4. Conclusion

Le rebond vers une démocratie plus substantive ?

La démocratie est sans doute plus éloignée aujourd'hui de constituer une composante d'un monde universellement souhaitable qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années lorsque l'élaboration des objectifs de développement durable était en débat.

En effet, un trait commun aux trois parties de ce *policy paper* est sans doute la fragilisation de l'universalisme démocratique sous différents aspects. L'érosion et l'hésitation démocratique marquent le recul des pratiques démocratiques dans de nombreux pays dans le monde. La valeur instrumentale de la démocratie est questionnée par la réussite économique de la Chine et d'autres pays, qui remettent en évidence la diversité des trajectoires politiques et économiques mondiales. Enfin, le soutien extérieur à la démocratie par les institutions de développement se heurte à la fois à un procès en « colonialité » mais aussi à un monde où les crises et les rivalités géostratégiques occupent une place croissante.

Cette crise de l'universalisme démocratique se doit, aussitôt énoncée, d'être également nuancée. Le recul démocratique récent doit être relativisé dans une vision historique non pas seulement de flux et reflux démocratiques, mais bien de transformation permanente des formes démocratiques aux enjeux contemporains.

Dans cette perspective de long terme, il convient de distinguer les pratiques démocratiques contemporaines, notamment dans leurs dimensions procédurales, qui font l'objet d'une attractivité déclinante, voire d'un rejet dans certaines circonstances, de l'aspiration croissante à un idéal de « démocratie substantive », c'est-à-dire la forme d'organisation permettant la construction par la délibération entre égaux d'un projet collectif et l'atteinte de buts désirables pour tous. Tout montre en effet que l'universalité de l'aspiration démocratique demeure, selon les enquêtes qui essaient de la mesurer.

Par ailleurs, la vision d'un développement strictement matériel, même s'il s'accompagne de la puissance géopolitique, pourrait ne pas apparaître comme un idéal collectif face à la force des aspirations aux droits et libertés, mais aussi à la volonté de faire face aux défis globaux tels que le changement climatique. Sur ces enjeux élargis de développement, les régimes démocratiques semblent bien conserver un avantage.

Le rebond possible de la démocratie résiderait alors prioritairement dans un renouvellement et même un « réenchantement » de ses pratiques, crédibilisant sa capacité à réinventer au niveau local la construction des politiques publiques à travers une délibération informée et inclusive, mais aussi à affronter les questions globales telles que la montée des inégalités ou la limitation des ressources naturelles.

Comme l'ont montré les sections précédentes, le bilan de l'action de plusieurs décennies des « promoteurs de la démocratie » au sein des institutions de développement est loin d'être négligeable aussi bien en termes d'intégration de bonnes pratiques qu'en termes d'impact des interventions de soutien direct aux processus démocratiques. Mais une démarche de deuxième génération de la part de ces institutions devra dépasser le soutien, plus ou moins intrusif et conditionnel, à des procédures d'organisation institutionnelle et de bonne gouvernance, pour s'inscrire dans cette perspective de

pratiques démocratiques plus substantives et plus diverses, allant du niveau d'acteurs locaux à celui des enjeux globaux.

Pour les institutions de développement, le soutien à la démocratie passe sans doute par une stratégie à plusieurs niveaux : i) l'intégration de pratiques démocratiques (participation, transparence, redevabilité, etc.) au sein de l'ensemble de leurs programmes ; ii) un appui patient et durable aux infrastructures de la démocratie qui rendent possibles les avancées vers l'égalité citoyenne ; iii) le développement d'actions d'aide « sensibles au politique » prioritairement dans les contextes de fragilité, qui devront marquer une rupture avec les instruments technocratiques courants, avec les acteurs politiques locaux et en bonne partie via des institutions spécialisées en périphérie des institutions de développement elles-mêmes ; iv) un soutien multiforme aux innovations démocratiques en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'information, du digital concourant à consolider le débat public et lutter contre la fatigue démocratique. C'est ce cap qu'entend fixer l'AFD pour ses actions récentes et futures d'appui à la démocratie.

Le groupe AFD en appui à la démocratie

Le Groupe AFD, acteur pivot de la politique française d'investissement solidaire et durable entend désormais inclure plus fortement le soutien aux dynamiques démocratiques dans ses stratégies d'intervention, dans l'ensemble des pays où il intervient, avec tous ses instruments et auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires – les gouvernements mais aussi les collectivités locales, les entreprises, le système financier, les sociétés civiles locales et internationales et le monde de la recherche.

Cette diversité institutionnelle, partenariale et instrumentale permet une approche modulée selon les géographies concernées, avec une approche plus technique et une gamme d'instruments plus restrictive là où les valeurs démocratiques sont peu ancrées, contestées voire interdites, et une démarche plus politique et engagée partout où la dynamique démocratique est favorable.

Le Groupe AFD ne se situe ainsi ni dans la conditionnalité démocratique ni dans le soutien direct à la démocratie procédurale. Il cherche à stimuler, élargir, animer des espaces de délibération démocratique existants ou en gestation, avec discernement et à la juste distance. La démocratie n'est pas un enjeu simple ni consensuel et ne doit surtout pas être un secteur d'activité parmi d'autres pour une institution de développement.

Pour faire confiance aux peuples, à leurs priorités, à leurs modes d'organisation, dans le respect de leur histoire, l'action du Groupe AFD pourrait se déployer dans trois directions, comme les étages d'une maison commune.

Le premier étage, c'est le niveau des fondations sur lesquelles peut s'échafauder la démocratie substantive.

Le premier niveau de soutien doit se situer aux racines des pratiques démocratiques, à partir desquelles elles germent et s'élargissent. C'est le niveau de la citoyenneté et de la vie associative. Le fait associatif, tout ce qui permet aux gens de s'associer, de débattre, de délibérer et de s'engager dans l'action publique d'intérêt général, est au cœur de l'histoire de l'émergence démocratique en France (économie sociale, mutualisme, mouvement coopératif, éducation populaire) que nous pouvons partager avec les expériences similaires partout dans le monde.

Les fondations, c'est aussi le niveau des infrastructures. Tout comme le développement, la démocratie a en effet ses édifices, ses normes et ses réseaux – parlements, institutions, media, état civil, droits individuels, droit associatif. Ces infrastructures de la démocratie constituent un premier domaine de soutien pour les financements du Groupe AFD avec tous ses instruments et sur tous les continents. Cela concerne aussi, avec une acuité et une urgence croissantes, l'accès à une information libre et de qualité, à l'âge de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux.

Dans les contextes les moins favorables, l'action du Groupe AFD devra chercher à s'inscrire dans les lieux, parfois circonscrits, où naissent les droits, les libertés et les espaces délibératifs, notamment au sein de la société civile.

De manière plus générale, une porte d'entrée du Groupe AFD doit être la démocratie « par le bas » dans tous les domaines et tous les projets : la participation, la transparence, la redevabilité, en particulier des services publics inclusifs et en dialogue citoyen avec leurs usagers, qui constituent l'armature d'une démocratie substantive.

Consolider les fondations de la démocratie : exemples

Gouvernance démocratique en Jordanie : projet de 6,4M€. Partenaires : CFI, NIMD et Westminster Fondation. Démarrage début 2024.

Ce projet vise à accompagner la réforme démocratique en Jordanie, en agissant auprès du Parlement jordanien et en particulier des femmes députées, en renforçant le rôle des partis politiques et l'accès à une information juste sur la vie politique.

Dialogue Etat-Jeunesse au Sénégal : Projet de 8 millions €. Partenaires : Consortium Jeunesse Sénégal. Démarrage 2022.

Ce projet contribue à renforcer l'engagement citoyen des jeunes à travers l'appui à plus de 300 OSC, à la structuration d'un groupe de délibération Etat-jeunesse, à la réhabilitation et mise en réseau de 9 centres d'accueil dédiés à la jeunesse et à la délivrance de bourses

Soutien au monde associatif au Burundi : Projet de 9 millions €. Partenaires : Partenaire : République du Burundi. Démarrage 2024.

Ce projet promeut la coopération de l'Etat avec le monde associatif en appuyant la structuration des OSC nationales et la mise en place de cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les OSC

Cadre de dialogue et de financement Etat-Société civile en Ethiopie : Projet de 4 millions €. Partenaires : Agency for civil Society Organization. Démarrage 2022.

Ce projet soutient l'autorité nationale en charge des ONG (ACSO) et vise au développement de l'espace civique et au financement pluraliste de la Société Civile en dialogue avec les structures publiques.

Le deuxième étage, c'est l'espace de vie, celui des projets et des acteurs, là où il faut soutenir « la démocratie des autres ».

L'existence d'une stratégie nationale appropriée, inclusive et résultant d'une large délibération – stratégie de développement et/ou de transition – constitue un premier espace de souveraineté démocratique et une condition de succès des politiques de développement. Appuyer les partenaires dans l'élaboration participative de leur propre stratégie et trajectoire fait partie à part entière du travail des institutions de développement. Les projets de développement eux-mêmes, même les plus modestes, toujours singuliers, inclusifs et contextualisés, constituent en eux-mêmes, s'ils sont bien faits, des expériences démocratiques avancées.

Plus précisément, le Groupe AFD s'attache à accompagner les projets d'acteurs qui contribuent à porter les dynamiques démocratiques, de décentralisation et de renforcement de l'état de droit. 60% des financements de l'AFD sont destinés à d'autres acteurs que les gouvernements. Le soutien à la démocratie passe aussi par le soutien à des politiques inclusives portées par des sociétés publiques, dont les banques publiques de développement. Le soutien aux acteurs de la société civile porteurs de valeurs démocratiques ainsi qu'aux organisations syndicales patronales et de salariés, est également un champ important d'activité pour le Groupe AFD.

Dans ce dernier cas, le Groupe AFD privilégie l'action indirecte avec des défenseurs des droits humains, des fondations de promotion de la démocratie ou des structures publiques locales de façon à toucher des acteurs diversifiés, sans être intrusif ni conditionnel.

Soutenir la démocratie des autres : exemples

Transition énergétique juste en Afrique du sud. Financement budgétaire de politique publique de 300 millions €. 2022.

Ce financement vise à accompagner l'Afrique du sud dans sa trajectoire de décarbonation, la réduction de sa dépendance au charbon et la mise en place d'une politique de transition énergétique juste. Une subvention associée finance l'institutionnalisation du Conseil présidentielle de Coordination du Changement Climatique (PCC) réunissant des représentants du gouvernement, de la société civile et des scientifiques pour l'élaboration d'un document-cadre : « Just Transition Framework ».

Accès à la justice en Mauritanie : Projet de 7 millions €. Partenaires : Ministère de la justice de Mauritanie, Terres des Hommes Lausanne, Association des Femmes Cheffes de Famille (AFCF). Démarrage 2022.

Ce projet contribue notamment à l'accès à la justice des plus vulnérables par le développement de la justice de proximité (avec les « mouslihs »), et par le développement d'activités de sensibilisation aux droits des populations et l'assistance juridique au profit des populations vulnérables, en collaboration avec les ONG « Terre des Hommes-Lausanne » et l'Association des femmes chefs de famille (AFCF)

Coopération parlementaire au Bénin, Gabon, Guinée Bissau, Sénégal, Sierra Leone : 1M€. Partenaires : Assemblée nationale française et parlements nationaux – démarrage 2024

Le projet vise à consolider le rôle de vigie démocratique des parlements, en tant qu'institutions responsables de la préservation de l'équilibre des pouvoirs, tout mettant les parlementaires en réseau autour d'échanges de connaissances.

Inclusion financière pour la résilience des populations vulnérables au Mexique. Financement budgétaire de politique publique de 200 millions €. 2022.

Ce financement vise à l'empowerment des populations vulnérables grâce à la mise en place d'une politique d'inclusion financière incluant notamment des innovations technologiques dans les services financiers, le renforcement du secteur de la finance populaire, un plan d'action pour réduire les inégalités dans le système de pension, la collaboration des institutions financières de l'économie informelle avec la Banque Centrale, etc.

Stratégie Maroc Digital et ouverture des administrations. Projet de 550 k€. Partenaire : Agence du Développement local (ADD). Démarrage 2020.

Ce projet appuie la mise en œuvre de la stratégie « Maroc Digital 2020 » pour la promotion des outils numériques et le développement de leurs usages auprès des citoyens, à travers deux programmes : le Digital Lab, laboratoire d'innovation pour la digitalisation rapide des parcours de services publics, et Defisnationaux.ma, un portail où les administrations peuvent présenter des défis nationaux à relever par les usagers.

Le troisième étage c'est la terrasse, un espace sans cloisons pour toujours plus d'innovation démocratique.

Soutenir la démocratie – ses infrastructures, ses projets et ses acteurs – n'apportera que des gains modestes si on ne parvient pas à en rendre les pratiques à nouveau attractives, à en refaire une aspiration largement partagée, ou autrement dit à restaurer l'idéal démocratique. Et cela, dans tous les pays du monde, y compris en France et en Europe.

Cela passe par le renouvellement des pratiques, notamment dans les aspects les plus menacés que sont la délibération et le renforcement du lien social. L'innovation démocratique est un espace foisonnant dans le monde entier, sous de multiples modalités comme par exemple la mise en place d'assemblées citoyennes ou encore l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer le civisme, qui donne de multiples opportunités de soutien. Le Groupe AFD démultipliera son action à l'appui du dynamisme de ce mouvement d'innovations.

Mais le rôle du Groupe AFD est aussi de mettre en réseau ce foisonnement en participant à des plateformes de mobilisation et d'échange, multi-acteurs et multi-espaces, qui mettent ces énergies démocratiques en contact. Au-delà de l'échange d'expérience, il s'agit aussi d'amener dans le débat international mondial d'autres acteurs que les gouvernements, capables de porter les valeurs démocratiques et du développement durable, acteurs associatifs bien sûr mais aussi coalitions mondiales d'acteurs publics et privés, comme les banques publiques de développement (voir ci-dessous).

Contribuer à l'innovation démocratique : exemples

Projet d'appui à l'innovation démocratique en Afrique. Partenaire : Fondation de l'innovation pour la démocratie. Multi-pays Afrique. Démarrage 2023.

La Fondation de l'innovation pour la démocratie est une organisation panafricaine à but non-lucratif dont l'objectif est de contribuer à faire émerger des modèles de démocratie inscrits dans l'histoire, les cultures et les territoires africains. Réseau de campus appelés Labos, elle a vocation à devenir un lieu de création et d'organisation de nouveaux flux d'idées et de nouveaux liens entre les acteurs de terrain. Son rayonnement s'étend sur l'ensemble du continent, en dialogue avec les diasporas africaines et le reste du monde.

Renforcer la démocratie locale avec les Civic Tech. Projet de 700 k€. Partenaire Centre de Recherche et de développement International (CRDI). Bénin. Démarrage 2018.

Le projet donne aux citoyens, notamment aux femmes et aux jeunes, la possibilité de s'impliquer dans la démocratie communale. Ils sont amenés à proposer et développer eux-mêmes, de manière collaborative, des solutions numériques afin que chacun puisse prendre part à l'élaboration et au suivi-évaluation des Plans de Développement Communaux.

Dispositif de pépinières urbaines. Projet de 10 millions €. Partenaires. Opérateurs dits « pépiniéristes ». Multi-pays Afrique. Démarrage 2020.

A partir d'une démarche citoyenne, les Pépinières urbaines accompagnent la mise en place de projets urbains à travers la réalisation d'équipements et d'actions (événements sportifs et culturels, création d'associations, etc.) portées par les usagers. Les pépinières de plus de 10 pays africains sont mises en réseau d'échanges.

Balkans for Optimizing Opportunities, Sustainability and transformation of Civil Society (BOOST). Projet de 3 millions €. Partenaire : Association des Agences pour le Démocratie Locale (ALDA). Démarrage 2024.

Ce projet renforce le rôle de la société civile en faveur du développement durable et la démocratie par la mise en réseau des OSC au niveau national et régional (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie), et in fine à renforcer l'identité européenne et le sentiment d'appartenance à celle-ci.

Gouvernement ouvert francophone en Tunisie, Maroc, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal – Projet de 6M€. Partenaires : CFI médias, Assemblée nationale, ministères en charge des réformes publiques et du numérique

Ce projet contribue à mettre en réseau les acteurs de la démocratie de différents pays autour des principes du Gouvernement ouvert : transparence de l'action publique, ouverture et redevabilité des gouvernements. Il instaure un cadre d'échanges, de concertation entre Etat et citoyens et favorise la participation citoyenne par exemple autour du budget participatif.

Enfin, entre ces trois niveaux pourrait circuler un ascenseur, le réseau des banques publiques de développement, partenaires privilégiées de l'AFD pour les investissements de développement durable et peut-être demain aussi pour la démocratie substantive.

Il existe plus de 500 Banques publiques de développement (BPD) dans le monde, réparties dans toutes les régions, opérant aux niveaux local, national, régional, international ou multilatéral, généralistes ou spécialisées, accompagnant les petites et moyennes entreprises, l'agriculture et les systèmes alimentaires, l'habitat, le commerce, les infrastructures, etc. Ces banques combinent trois attributs : (i) elles sont détenues par les gouvernements ; (ii) elles exécutent un mandat public axé sur le développement durable ; (iii) elles jouissent d'un statut juridique indépendant et d'une autonomie financière et de gestion. Ces banques totalisent des actifs estimés à 23 000 milliards de dollars et elles financent 2 500 milliards USD chaque année, plus 10% de tout l'investissement mondial, public et privé.

Ces acteurs se regroupent et se structurent au sein de clubs comme l'International Development Finance Club (IDFC) et d'un réseau global Finance in Common (FiCS) pour mettre en partage leur contribution au climat, à la soutenabilité et au développement. Ces acteurs représentent un fort potentiel d'orientation de la finance globale à la fois en amont à travers l'effet de levier donné à des ressources publiques concessionnelles, en direct par le financement d'investissements et en aval par la mobilisation et l'orientation de financement privés et des normes.

En orientant la finance vers les biens communs, les banques publiques de développement contribuent à une certaine forme de démocratie substantive. Elles pourraient sans doute aller plus loin, vers un appui plus direct aux acteurs et aux innovations démocratiques, si on leur en donnait la liberté, le mandat et les moyens.

Le soutien aux banques publiques de développement : exemples

Ligne de crédit transformationnelle à la *Development Bank of Rwanda* (SYF). Financement de 20 millions €. Partenaire : BRD. Démarrage 2022.

Ce projet permet de conforter le positionnement de la BRD en tant que banque publique de développement conformément au mandat et objectifs fixés par le gouvernement au bénéfice du secteur et plus particulièrement des secteurs prioritaires (Energie, Infrastructures, etc.)

Appui au renforcement des capacités de la Banque de Développement des Villes et Villages (CVDB) de Jordanie. Financement de 500 k€. Partenaire CVDB. Démarrage du projet 2023.

Le projet vise à aider la CVDB à jouer pleinement son rôle de banque de développement et à s'adapter à un nouveau contexte législatif notamment à travers la mise en place une nouvelle stratégie d'investissement et de mobilisation de ressources, le renforcement du dispositif de gouvernance et la mise en œuvre d'un mécanisme d'assistance technique aux municipalités.

Ligne de crédit et assistance technique à la *Corporacion Andina de Fomento* (CAF). Financement de 200 millions €. Partenaire : CAF. Multi-pays Amérique Latine. Démarrage 2023.

Financement destiné à la Pleine intégration des enjeux climatiques au sein des actions de la CAF et à l'inclusion des enjeux de genre, de manière transversale, de façon à aider à la création d'un Groupe de Financement Vert.

Bibliographie

Acemoglu, D., S. Naidu,

P. Restrepo and J.A. Robinson (2019).

Democracy Does Cause Growth. *Journal of Political Economy*, 127(1), 47-100.
<https://doi.org/10.1086/700936>

Ake, C. (1991).

Rethinking African democracy. *Journal of Democracy*, 2(1), 32-44.

Alesina, A. and D. Dollar (2000).

Who gives foreign aid to whom and why? *Journal of economic growth*, 5, 33-63.

Appadurai, A. (2017).

Democracy Fatigue. In *The Great Regression*. Polity Press.

Assemblée Générale des Nations Unies. (1948).

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Résolution A/RES/217(III)). Nations Unies.

Bagehot, W. (1873).

Physics and Politics. D. Appleton and Co.

Banque Mondiale. (2012).

Statuts de la Banque Mondiale.
<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/620361541184245325-0330022018/original/IBRDArticleofAgreementFrench.pdf>

Bayart, J.-F. (2022).

L'énergie de l'État : Pour une sociologie historique et comparée du politique. La Découverte.

Beer, C. (2009).

Democracy and gender equality. *Studies in Comparative International Development*, 44(3), 212-227.

Beitz, C.R. (2000).

Rawls's Law of Peoples. *Ethics*, 110(4), 669-696.
<https://doi.org/10.1086/233369>

Ben Romdhane, M. (2007).

Développement et démocratie : L'exception tunisienne. *L'Année du Maghreb*, III, 427-455.

Boese, V.A. (2019).

How (not) to measure democracy. *International Area Studies Review*, 22(2), 95-127.
<https://doi.org/10.1177/2233865918815571>

Boese, V.A., N. Alizada, M. Lundstedt, K. Morrison, N. Natsika, Y. Sato, H. Tai and S.I. Lindberg (2022).

Autocratization Changing Nature ? Democracy Report 2022. Varieties of Democracy Institute (V-Dem).

Booth, D. and S. Unsworth (2014).

Politically Smart, Locally Led Development. ODI.

Bräutigam, D.A. and S. Knack (2004).

Foreign aid, institutions, and governance in sub-Saharan Africa. *Economic Development and Cultural Change*, 52(2), 255-285.

Carothers, T. (2010).

Democracy support and development aid : The elusive synthesis. *Journal of Democracy*, 21(4), 12-26.

Carothers, T. (2012).

Do All Good Things Go Together ? Conflicting Objectives in Democracy Promotion Foreword. *Democratization*, 19(3), 389-390.

Carothers, T. (2020).

Rejuvenating Democracy Promotion. *Journal of Democracy*, 31(1), 114-123.
<https://doi.org/10.1353/jod.2020.0009>

Carothers, T. and D. De Gramont (2013).

Development aid confronts politics : The almost revolution. Brookings Institution Press.

Carothers, T. and B. Press (2022).

Understanding and Responding to Global Democratic Backsliding [Working Paper]. Carnegie Endowment for International Peace.
https://carnegieendowment.org/files/Carothers_Press_Democratic_Backsliding_v3_1.pdf

Cassani, A. (2021).

Varieties of autocracy and human development. In N. Cheeseman, D. Anderson and W. Adebawo (Éds.), *Research Handbook on Democracy and Development* (p. 135-150). Edward Elgar Publishing.

Cerny, P.G. (1999).

Globalization and the erosion of democracy. *European Journal of Political Research*, 36(1), 1-26.
<https://doi.org/10.1111/1475-6765.00461>

Chaturvedi, S., H. Janus, S. Klingebiel, X. Li, A.P. de Mello e Souza, E. Sidiropoulos and D. Wehrmann (2021).

The Palgrave Handbook of Development Cooperation for Achieving the 2030 Agenda : Contested Collaboration. Springer Nature.

- Çıplak, B. (2016).**
Official Development Assistance (ODA) and its relation with democracy promotion and sovereignty. *Journal of Turkish Social Sciences Research*, 1(2).
- Clark, W.R., M. Golder and S. Nadenichek Golder (2017).**
Principles of Comparative Politics. CQ Press.
- Clulow, Z. (2019).**
Democracy, electoral systems and emissions: Explaining when and why democratization promotes mitigation. *Climate Policy*, 19(2), 244-257.
- Colagrossi, M., Rossignoli, D. and M.A. Maggioni (2020).**
Does democracy cause growth? A meta-analysis (of 2000 regressions). *European Journal of Political Economy*, 61, 101824.
<https://doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2019.101824>
- Collier, D. and S. Levitsky (1997).**
Democracy with Adjectives : Conceptual Innovation in Comparative Research. *World Politics*, 49(3), 430-451.
- Collier, P. (2009).**
Wars, Guns, and Votes : Democracy in Dangerous Places. Harper.
- Coppedge, M., J. Gerring, D. Altman, M. Bernhard, S. Fish, A. Hicken, M. Kroenig, S.I. Lindberg, K. McMann, P. Paxton, H.A. Semetko, S.-E. Skaaning, J. Staton and J. Teorell (2011).**
Conceptualizing and Measuring Democracy : A New Approach. *Perspectives on Politics*, 9(2), 247-267.
<https://doi.org/10.1017/S1537592711000880>
- Coppedge, M., J. Gerring, C.H. Knutsen, S.I. Lindberg, J. Teorell, K.L. Marquardt, J. Medzihorsky, D. Pemstein, N. Alizada, L. Gastaldi, G. Hindle, J. Pernes, J. von Römer, E. Tzelgov, Y. Wang and S. Wilson (2022).**
V-Dem Methodology v12. Varieties of Democracy (V-Dem) Project.
- Coppedge, M., J. Gerring, S.I. Lindberg, S.-E. Skaaning and J. Teorell (2017).**
V-Dem Comparisons and Contrasts with Other Measurement Projects (SSRN Scholarly Paper No. 2951014).
<https://doi.org/10.2139/ssrn.2951014>
- Crawford, G. and A.-G. Abdulai (Éds.) (2021).**
Research Handbook on Democracy and Development. Edward Elgar Publishing.
<https://doi.org/10.4337/9781788112659>
- Dahl, R.A. (1971).**
Polyarchy. Participation and Opposition. Yale University Press.
- Dahl, R. A. (1998).**
On democracy. Yale University Press.
<http://www.gbv.de/dms/sub-hamburg/244293643.pdf>
- Dewey, J. (1916).**
Democracy and education : An introduction to the philosophy of education. Macmillan.
<https://archive.org/details/democracyleduc00deweuoft/>
- Di Paola, M. and D. Jamieson (2017).**
Climate Change and the Challenges to Democracy. *University of Miami Law Review*, 72, 369.
- Doucouliagos, H. and M.A. Ulubaşoğlu (2008).**
Democracy and Economic Growth : A Meta-Analysis. *American Journal of Political Science*, 52(1), 61-83.
<https://doi.org/10.1111/j.1540-5907.2007.00299.x>
- Dryzek, J.S. and S. Niemeyer (2019).** Deliberative democracy and climate governance. *Nature Human Behaviour*, 3, 411-413.
- Economist Intelligence Unit (EIU) (2021).** *Democracy Index 2021: The China Challenge*. Economist Intelligence Unit (EIU).
https://pages.eiu.com/rs/753-RIQ-438/images/eiu-democracy-index-2021.pdf?mkt_tok=NzUzLVJJUS00MzgAAAGGAu6QfV1I08H1077Eaq3Xhvp-6UZJ7Fzc1w4Uabr1MdC-mpIDQI3SRH3BfY83Z17uZ9AU0Dpf0zXhOE3wQfQfTzRzA7kOmFG-t_a0fIHJ8PiaQ
- Elstub, S. and Ó. Escobar Rodríguez (Éds.) (2019).**
Handbook of democratic innovation and governance. Edward Elgar Publishing.
- Éthier, D. (2001).**
La conditionnalité démocratique des Agences d'aide et de l'Union européenne. *Études internationales*, 32(3), 495-523.
<https://doi.org/10.7202/704317ar>
- European Partnership for Democracy. (2019).**
Democracy abroad : Different European approaches to supporting democracy.
- Ferguson, J. (1994).**
The anti-politics machine : « development » depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho. University of Minnesota Press.

- Foa, R.S., A. Klassen, D. Wenger, A. Rand and M. Slade (2020).**
Youth and Satisfaction with Democracy: Reversing the Democratic Disconnect? Centre for the future of Democracy.
- Ford, T.H. (1970).**
Bagehot and Mill as Theorists of Comparative Politics. *Comparative Politics*, 2(2), 309-324.
<https://doi.org/10.2307/421282>
- Freedom House. (2022).**
Freedom in the World 2022 Methodology. Freedom House.
https://freedomhouse.org/sites/default/files/2022-02/FIW_2022_Methodology_For_Web.pdf
- Fukuyama, F. (1989).**
La fin de l'histoire ? *Commentaire, Numéro 47*(3), 457.
<https://doi.org/10.3917/comm.047.0457>
- Fukuyama, F. (1992).**
The end of history and the last man. Free Press ; Maxwell Macmillan Canada ; Maxwell Macmillan International.
<http://swbplus.bsz-bw.de/bsz026898314inh.htm>
- Gallie, W.B. (1955).**
Essentially Contested Concepts. *Proceedings of the Aristotelian Society*, 56, 167-198.
- Gerring, J., C.H. Knutsen, S.-E. Skaaning, J. Teorell, M. Coppedge, S.I. Lindberg and M. Maguire (2015).**
Electoral democracy and human development. *V-Dem Working Paper*, 9.
- Gidron, N., J. Adams and W. Horne (2019).**
Toward a Comparative Research Agenda on Affective Polarization in Mass Publics (SSRN Scholarly Paper N° 3391062).
<https://papers.ssrn.com/abstract=3391062>
- Gisselquist, R.M., M. Niño-Zarazúa and M. Samarin (2021).**
Does aid support democracy ? A systematic review of the literature. *Politics and Governance*, 9(1), 1-16.
- Graeber, D. (2005).**
La démocratie des interstices. Que reste-t-il de l'idéal démocratique ? *Revue du MAUSS*, 26(2), 41-89.
<https://doi.org/10.3917/rdm.026.0041>
- Habermas, J. (1994).**
Three Normative Models of Democracy. *Constellations*, 1(1), 1-10.
<https://doi.org/10.1111/j.1467-8675.1994.tb00001.x>
- Hagmann, T. and F. Reyntjens (2016).**
Aid and authoritarianism in Sub-Saharan Africa after 1990. In D. Padget (Éd.), *Aid and authoritarianism in Africa: Development without democracy* (p. 1-19). Zed Books.
- Halperin, M., J. Siegle and M. Weinstein (2009).**
The democracy advantage: How democracies promote prosperity and peace. Routledge.
- Hickman, L. (2010, mars 29).**
James Lovelock: Humans are too stupid to prevent climate change. *The Guardian*.
<https://www.theguardian.com/science/2010/mar/29/james-lovelock-climate-change>
- Hidalgo, O. (2008).**
Conceptual History and Politics : Is the Concept of Democracy Essentially Contested? *Contributions to the History of Concepts*, 4(2).
<https://doi.org/10.1163/187465608X363463>
- Howarth, C. (2017).**
Does development aid work? *The Project for Modern Democracy*.
- Huntington, S.P. (1968).**
Political Order in Changing Societies. Yale University Press.
- Huntington, S.P. (1991).**
The third wave: Democratization in the late twentieth century. University of Oklahoma Press.
- Huntington, S.P. and J.I. Dominguez (1960).**
Political Development. In F.I. Greenstein & N.W. Polsby (Éds.), *Handbook of Political Science* (Vol. 3, p. 1-74). Addison-Wesley.
- Huntington, S.P. and J.M. Nelson (1976).**
No Easy Choice: Political Participation in Developing Countries. Harvard University Press.
- In'airat, M. (2014).**
Aid allocation, selectivity, and the quality of governance. *Journal of Economics, Finance and Administrative Science*, 19, 63-68.
- Inglehart, R., P. Norris and C. Welzel (2003).**
Gender equality and democracy. In *Human Values and Social Change* (p. 91-115). Brill.

International Labour Office (Éd.). (1976).

Employment, growth, and basic needs : A one-world problem: report of the Director-General of the International Labour Office. International Labour Office.

Zamfir I. (2021).

Support for democracy through EU external policy [Briefing]. European Parliament Research Service.

Iyengar, S. and M. Krupenkin (2018).

The Strengthening of Partisan Affect. *Political Psychology*, 39(S1), 201-218.
<https://doi.org/10.1111/pops.12487>

Kaufmann, D., A. Kraay and M. Mastruzzi (2010).

The Worldwide Governance Indicators : Methodology and Analytical Issues (SSRN Scholarly Paper N° 1682130).
<https://papers.ssrn.com/abstract=1682130>

Kaufmann, D., A. Kraay and P. Zoido (1999).

Governance Matters (Working Paper N° 2196; Policy Research Working Paper Series). World Bank.
<https://papers.ssrn.com/abstract=188568>

Kaul, I., I. Grunberg and M.A. Stern (Éds.) (1999).

Global public goods : International cooperation in the 21st century. Oxford University Press.

Kingzette, J., J.N. Druckman, S. Klar and Y. Krupnikov, M. Levendusky and J.B. Ryan (2021).

How Affective Polarization Undermines Support for Democratic Norms. *Public Opinion Quarterly*, 85(2), 663-677.
<https://doi.org/10.1093/poq/nfab029>

Knutsen, C.H. (2021).

Autocracy and variations in economic development outcomes. In N. Cheeseman, D. Anderson and W. Adebawo (Éds.), *Research Handbook on Democracy and Development* (p. 117-134). Edward Elgar Publishing.

Krugman, P. (1994).

The Myth of Asian Miracle. *Foreign Affairs*, 73(6), 62-78.

Lee, K.Y. (2000).

From Third World to First: The Singapore Story: 1965-2000. Harper.

Leftwich, A. (1993).

Governance, democracy and development in the Third World. *Third World Quarterly*, 14(3), 605-624.

Leininger, J., Freyburg, T., & Grimm, S. (2012).

Do all Good Things Go Together? Conflicting objectives in democracy promotion. Routledge.
<http://hdl.handle.net/1814/23960>

Lipset, S.M. (1959).

Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy. *The American Political Science Review*, 53(1), 69-105.
<https://doi.org/10.2307/1951731>

Lodge, G., W. Paxton and A. G. Gibbon (2017).

Achieving policy change in developing contexts : The role of think tanks.

Lührmann, A. and S.I. Lindberg (2019).

A third wave of autocratization is here : What is new about it? *Democratization*, 26(7), 1095-1113.
<https://doi.org/10.1080/13510347.2019.1582029>

Lührmann, A., M. Tannenberg and S.I. Lindberg (2018).

Regimes of the World (RoW) : Opening New Avenues for the Comparative Study of Political Regimes. *Politics and Governance*, 6(1), 60-77.
<https://doi.org/10.17645/pag.v6i1.214>

Marshall, M.G. and T.R. Gurr (2020).

Polity V Project : Dataset Users' Manual - Political Regime Characteristics and Transitions, 1800-2018 (p. 85). Center for Systemic Peace.
<http://www.systemicpeace.org/nsrdata.html>

Mbembe A. (2021).

Les nouvelles relations Afrique-France : Relever ensemble les défis de demain

Mbembe A. (2022a).

De nouveaux fondements intellectuels pour la démocratie en Afrique. Grand Continent. Mars 2022.

Mbembe, A. (2022).

"Un New Deal entre l'Europe et l'Afrique est-il possible?", *Groupe d'études géopolitiques Working papers* : 1-8.

Meadows, D.H. (1972).

The limits to growth: A report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind. Club de Rome. Universe Books.
<https://bac-lac.on.worldcat.org/oclc/299359279>

Meisel, N. and J. Ould Aoudia (2009).

Le miroir brisé de la "bonne gouvernance" : Quelles conséquences pour l'aide au développement?, *Afrique Contemporaine*, 229, 181-196.

- Melonio, T., J.-D. Naudet et R. Rioux (2022).**
L'aide publique au développement à l'âge des conséquences (p. 1-42) [Policy Paper].
- Moloi, T. (2017).**
Review of Literature on Foreign Aid Granted to Developing Nations and the Determination as to Whether Aid Pose Challenges to Developing Nation's Sovereignty. *SSRN Electronic Journal*.
<https://doi.org/10.2139/ssrn.3024526>
- Moore Jr., B. (1966).**
Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World. Beacon Press.
- Nagel, T. (1975).**
Libertarianism without Foundations. *The Yale Law Journal*, 85(1), 136-149.
<https://doi.org/10.2307/795521>
- Neumayer, E. (2003).**
Do human rights matter in bilateral aid allocation? A quantitative analysis of 21 donor countries. *Social Science Quarterly*, 84(3), 650-666.
- Norris, P. (2011).**
Making Democratic-Governance Work: The Consequences for Prosperity. *HKS Faculty Research Working Paper Series RWPII-035*, John F. Kennedy School of Government, Harvard University.
- Norris, P. and R. Inglehart (2019).**
Cultural Backlash: Trump, Brexit, and Authoritarian Populism. Cambridge University Press.
- North, D. (1990).**
Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press.
- OECD. (2016).**
DAC High Level Meeting.
- OECD (Éd.) (2020).**
Development Assistance Committee members and civil society. OECD Publishing.
<https://doi.org/10.1787/51eb6df-en>
- OECD (2022).**
Official Development Assistance by regime context (2010-19) (No. 44; OECD Development Policy Papers). OECD Publishing.
- Orhan, Y.E. (2022).**
The relationship between affective polarization and democratic backsliding: Comparative evidence. *Democratization*, 29(4), 714-735.
<https://doi.org/10.1080/13510347.2021.2008912>
- World Commission on Environment and Development (1987).**
Our common future. Oxford University Press.
- Piketty T. (2019).**
Capital et idéologie. Seuil.
- Przeworski, A. and F. Limongi (1993).** Political regimes and economic growth. *Journal of Economic Perspectives*, 7(3), 51-69.
- Restrepo, E. and A. Escobar (2009).**
Anthropologies hégémoniques et colonialité. *Cahiers des Amériques Latines*, 62(3), 83-96.
- Richards, D.L. and R. Gelleny (2007).**
Women's status and economic globalization. *International Studies Quarterly*, 51(4), 855-876.
- Rigobon, R. and D. Rodrik (2005).**
Rule of law, democracy, openness, and income. *Economics of Transition*, 13(3), 533-564.
<https://doi.org/10.1111/j.1468-0351.2005.00226.x>
- Rocha Menocal, A. (2021).**
Democracy and development: Moving beyond the conundrum. In G. Crawford & A.-G. Abdulai (Éds.), *Research Handbook on Democracy and Development* (p. 60-78). Edward Elgar Publishing.
<https://doi.org/10.4337/978178812659.00010>
- Roggeband, C. and A. Krizsán (2018).**
Reversing gender policy progress: Patterns of backsliding in Central and Eastern European new democracies. *European Journal of Politics and Gender*, 1(3), 367-385.
- Rostow, W.W. (1960).**
The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto. Cambridge University Press.
- Schäfer, A. (2022).**
Cultural Backlash? How (Not) to Explain the Rise of Authoritarian Populism. *British Journal of Political Science*, 52(4), 1977-1993.
<https://doi.org/10.1017/S0007123421000363>
- Schudson, M. et C. Girard (2012).**
La conversation n'est pas l'âme de la démocratie. *Participations*, 3(2), 219-238.
<https://doi.org/10.3917/parti.003.0219>

- Schumpeter, J.A. (1942).**
Capitalism, socialism and democracy. Routledge.
- Sen, A. (1997).**
Human Rights and Asian Values. *New Republic*, 217(2-3), 33-40.
- Sen, A. (1999).**
Development as Freedom. Oxford University Press.
- Sen, A. (2018).**
Collective Choice and Social Welfare: An Expanded Edition. Harvard University Press.
- Sen, A.K. (1999).**
Democracy as a Universal Value. *Journal of Democracy*, 10(3), 3-17.
<https://doi.org/10.1353/jod.1999.0055>
- Shearman, D. and J. W. Smith (2007).** The climate change challenge and the failure of democracy. *Praeger*.
- Skaaning, S.-E. (2021).**
Democracy: Contested concept with a common core. In *Research Handbook on Democracy and Development* (p. 27-44). Edward Elgar Publishing.
<https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781788112642/9781788112642.00008.xml>
- Tarverdi, Y., Saha, S. and N. Campbell (2019).**
Governance, democracy and development. *Economic Analysis and Policy*, 63, 220-233.
- Thier, J.A. (2019).**
Transforming fragile states (Comment Paper). Overseas Development Institute.
- Tilly, C. (2003).**
Inequality, Democratization, and De-Democratization. *Sociological Theory*, 21(1), 37-43.
- Vaccaro, A. (2021).**
Comparing measures of democracy: Statistical properties, convergence, and interchangeability. *European Political Science*, 20(4), 666-684.
<https://doi.org/10.1057/s41304-021-00328-8>
- Van de Walle, N. (2012).**
Conclusion: Democracy fatigue and the ghost of modernization theory. In *Aid and authoritarianism in Africa: Development without democracy* (p. 161-178). Cambridge University Press.
- V-Dem Institute. (2021).**
The Case for Democracy: Do Democracies Perform Better Combatting Climate Change? (Policy Brief N° 31).
https://v-dem.net/media/publications/p_b_31.pdf
- Venugopal, R. (2022).**
Can the anti-politics machine be dismantled? *New Political Economy*, 27(6), 1002-1016.
- von Engelhardt, M. (2018).**
International Development Organizations and Fragile States. Palgrave Macmillan.
- Welzel, C. and R. Inglehart (2005).** Liberalism, Postmaterialism, and the Growth of Freedom. *International Review of Sociology*, 15(1), 81-108.
<https://doi.org/10.1080/03906700500038579>
- Willis, R. (2020).**
Too hot to handle?: The democratic challenge of climate change. Policy Press.
- World Bank. (1991).**
The Challenge of Development. World Bank (Éd.). (1992). *Governance and development.* World Bank.
- World Bank and OECD. (2016).**
Integrating Human Rights into Development. Donor Approaches, Experiences and Challenges. OECD ed.
- Youngs, R. (2010).**
The end of democratic conditionality: Good riddance? Fríde.
- Zagrebin, A. (2020).**
Concepts of democracy in democratic and non democratic countries. *International Political Science Review*, 41(2), 174-191.
- Zhao, J. (2023).**
International development cooperation and aid management: Theory and practice. World Scientific.

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Directeur de publication Rémy Rioux

Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation PUB

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution - Pas de commercialisation - Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Dépôt légal 2^e trimestre 2024

ISSN 2680-5448 | **ISSN numérique** 2680-9214

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications
de la collection Policy Paper :

<https://www.afd.fr/collection/policy-papers>